



Organisation
internationale
du Travail



► Rapport final de l'étude sur la présence et les conditions de vie et de travail des migrants mauritaniens à l'étranger

Février 2021

a mem | appui à la
migration équitable
pour le maghreb
Travail Décent - Protection - Gouvernance

 **AGENCE ITALIENNE
POUR LA COOPÉRATION
AU DÉVELOPPEMENT**



Organisation
internationale
du Travail

► Rapport final de l'étude sur la présence et les conditions de vie et de travail des migrants mauritaniens à l'étranger

Février 2021

Cette publication a été réalisée avec la contribution de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement. Le contenu de cette publication n'engage que leurs auteurs et ne représente pas nécessairement le point de vue de l'Agence.



Copyright © Organisation internationale du Travail 2022
Première édition 2022

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à rights@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Ce rapport a été rédigé par M. Mohamed Taleb ISSELMOU. Sa coordination a été assurée par M. Samba SY, MIGRANT/CO-Algiers avec la supervision de M. Mohamed Belarbi, MIGRANT/CO-Algiers et l'appui technique de M. Yacouba Diallo, STATISTICS/CO-Dakar.

Rapport final de l'Étude sur la présence et les conditions de vie et de travail des migrants mauritaniens à l'étranger

Bureau de l'OIT pour l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie, 2022

ISBN : 9789220367568 (Print)

ISBN : 9789220367575 (Web PDF)

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail, consultez notre site Web www.ilo.org/publns.

Imprimé en Tunisie

 IMPACT

► Table des matières

Table des matières	4
Liste des tableaux	6
Liste des figures	7
Sigles et abréviations	8
Résumé	9
► Introduction	13
► Présentation des grandes lignes méthodologiques	16
► Présentation de l'échantillonnage et de la méthodologie d'enquête	19
3.1 Population cible et domaine d'étude	19
3.2 Base de sondage	19
3.3 Méthode de tirage	20
3.4 Taille et allocation de l'échantillon	20
► Présentation de l'enquête et de ses résultats	21
4.1 Déroulement de l'enquête	21
4.1.1 Recrutement et formation	21
4.1.2 Outils de collecte	21
4.1.3 Organisation de la collecte	22
4.1.4 Contrôle de qualité	23
4.1.5 Traitement et analyse des données	24
4.2 Principaux résultats de l'enquête	24
4.2.1 Synthèse des résultats consolidés pour les cinq pays	25
4.2.2 Résultats par pays d'accueil	41
4.3 Limites et contraintes de l'enquête	52

► Table des matières

► **Recommandations sur les pistes d'amélioration de la situation** 53

5.1 Recommandations au gouvernement 53

5.2 Recommandations aux migrants 54

5.3 Recommandations aux partenaires 54

5.4 Recommandations spécifiques par pays 55

► **Conclusions** 58

► **Annexes** 59

► **Annexe 1 : Tableaux statistiques** 59

► **Annexe 2 : TDR de l'étude** 78

► Liste des tableaux

Tableau 1 :	Stocks d'immigrés et d'émigrés selon les sources	17
Tableau 2 :	Stocks de migrants selon le RGPH 2013	18
Tableau 3 :	Répartition de l'échantillon	20
Tableau 4 :	Répartition par sexe	59
Tableau 5 :	Répartition par tranche d'âge	59
Tableau 6 :	Répartition selon l'état matrimonial	60
Tableau 7 :	Répartition selon le niveau scolaire atteint	60
Tableau 8 :	Raisons de l'émigration dans le pays de résidence	61
Tableau 9 :	Durée de la résidence	62
Tableau 10 :	Intervalle de retour au pays	63
Tableau 11 :	Gains et transferts d'argent	64
Tableau 12 :	Modalités de transfert d'argent	64
Tableau 13 :	Accès au travail rémunéré	65
Tableau 14 :	Conditions contractuelles de travail	66
Tableau 15 :	Recherche de travail	67
Tableau 16 :	Moyens de trouver du travail	68
Tableau 17 :	Couverture sociale, adhésion syndicale	69
Tableau 18 :	Sentiment de sécurité	70
Tableau 19 :	Causes de discrimination	71
Tableau 20 :	Impact de la COVID-19 sur l'emploi	72
Tableau 21 :	Impact de la COVID-19 sur les conditions de travail	72
Tableau 22 :	Niveau de protection contre la COVID-19	73
Tableau 23 :	Impact de la COVID-19 sur l'épargne	74
Tableau 24 :	Impact de la COVID-19 sur l'emploi	74
Tableau 25 :	Jugement sur la réponse du gouvernement mauritanien à la COVID-19	75
Tableau 26 :	Jugement sur la réponse du pays d'accueil à la COVID-19	76
Tableau 27 :	Avenir des migrants	77

► Liste des figures

Figure 1 :	Répartition des migrants par sexe (%)	25
Figure 2 :	Répartition des migrants par tranche d'âge (%)	25
Figure 3 :	Répartition des migrants selon l'état matrimonial (%)	26
Figure 4 :	Répartition des migrants selon le niveau scolaire atteint (%)	26
Figure 5 :	Répartition des migrants selon le lieu de naissance (%)	27
Figure 6 :	Répartition des migrants par wilaya de naissance (%)	27
Figure 7 :	Durée de présence dans le pays d'accueil (%)	28
Figure 8 :	Répartition selon la raison de la migration (%)	28
Figure 9 :	Options d'envoi d'argent (%)	29
Figure 10 :	Répartition selon le mode d'envoi d'argent (%)	29
Figure 11 :	Travail rémunéré (%)	30
Figure 12 :	Conditions contractuelles (%)	30
Figure 13 :	Moyens de trouver du travail (%)	31
Figure 14 :	Statut du logement (%)	31
Figure 15 :	Couverture sociale (%)	32
Figure 16 :	Adhésion à un syndicat professionnel (%)	32
Figure 17 :	Source principale de revenus (%)	33
Figure 18 :	Sentiment de sécurité (%)	33
Figure 19 :	Sentiment d'appartenance à un groupe discriminé (%)	34
Figure 20 :	Causes de discrimination (%)	34
Figure 21 :	Possession d'un permis de séjour (%)	35
Figure 22 :	Nature du permis de séjour (%)	35
Figure 23 :	Impact de la COVID-19 sur l'emploi (%)	36
Figure 24 :	Inquiétude pour la perte de l'emploi (%)	36
Figure 25 :	Impact de la COVID-19 sur les conditions de travail (%)	37
Figure 26 :	Difficultés de transfert d'argent en temps de COVID-19 (%)	37
Figure 27 :	Sentiment de protection contre la COVID-19 (%)	38
Figure 28 :	Impact de la COVID-19 sur l'épargne (%)	38

► Liste des figures

Figure 29 : Impact de la COVID-19 sur le travail (%)	39
Figure 30 : Réponse à la COVID-19 du gouvernement mauritanien (%)	39
Figure 31 : Réponse à la COVID-19 du gouvernement du pays d'accueil (%)	40
Figure 32 : Perspectives d'avenir (%)	40
Figure 33 : Répartition par âge des migrants au Mali (%)	41
Figure 34 : Répartition par âge des résidents mauritaniens au Sénégal (%)	43
Figure 35 : Répartition selon le statut du logement (%)	44
Figure 36 : Répartition par âge des migrants en Côte d'Ivoire (%)	46
Figure 37 : Répartition par sexe des résidents en France (%)	48
Figure 38 : Répartition par âge des migrants en Gambie (%)	50

► Sigles et abréviations

ANRPTS	Agence nationale du registre de population et des titres sécurisés
ENESI	Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel
EPCV	Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
MAEC	Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
ODD	Objectifs de développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OSC	Organisations de la société civile
PTF	Partenaires techniques et financiers
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SCAPP	Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée
SNGIF	Stratégie nationale de gestion intégrée des frontières
SNGM	Stratégie nationale de gestion de la migration
SSN	Système statistique national
UA	Union africaine
UNDESA	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies

► Résumé

Les données disponibles en matière de migrations se caractérisent par : i) des chiffres qui diffèrent sensiblement selon les sources et ii) des données qui ne sont pas suffisamment affinées. En outre, les analyses des données en rapport avec celles du marché du travail sont quasi inexistantes.

On note aussi que les outils manquent ou sont inadaptés : i) pas d'institution chargée de la collecte régulière et périodique des données quantitatives et qualitatives sur les travailleurs migrants en transit, émigrés ou immigrés ; ii) coordination insuffisante de la Stratégie nationale de l'emploi et de la Stratégie nationale de gestion de la migration (SNGM) ; iii) absence de cadre légal pour la régulation des agences privées de recrutement pour le placement à l'international et absence de dispositions pénales dissuasives pour la lutte contre la traite ; iv) insuffisante implication des partenaires sociaux dans la gestion de la SNGM à travers le dialogue social tripartite.

C'est dans ce contexte que la présente étude s'inscrit pour évaluer la présence et les conditions de vie et de travail des migrants mauritaniens à l'étranger. Pour des raisons de temps et de ressources, elle ne concerne que cinq pays, mais où les travailleurs mauritaniens sont relativement nombreux (Mali, Sénégal, Côte d'Ivoire, France et Gambie).

Synthèse des résultats consolidés pour les cinq pays

a) Caractéristiques générales

Les Mauritaniens résidant dans les cinq pays de l'échantillon sont à près de 80 pour cent des hommes. Plus de 80 pour cent ont un âge compris entre 21 et 49 ans. Il y a pratiquement autant de mariés que de célibataires. La répartition des migrants selon le niveau scolaire atteint montre la prédominance du système d'enseignement traditionnel. L'écrasante majorité des migrants (95 pour cent) sont nés en Mauritanie et dans toutes les régions du pays.

b) Historique et dynamique de migration

Plus de la moitié des migrants mauritaniens dans les cinq pays de l'échantillon vivent depuis plus de cinq années dans le pays où ils résident. Les principales raisons de l'installation à l'étranger sont essentiellement l'emploi et les études.

c) Revenus et transferts

La plupart des migrants envoient de l'argent à leur famille ou le ramènent dans leurs foyers. Les transferts d'argent s'effectuent en majorité à travers les canaux traditionnels et rarement par l'intermédiaire des banques. Plus de la moitié des migrants (56 pour cent) déclarent avoir un travail rémunéré, mais le tiers des migrants sont sans travail.

d) Conditions de travail

Seuls un peu plus du quart des travailleurs émigrés (26,7 pour cent) bénéficient d'un contrat à durée indéterminée. L'obtention de travail se fait par de nombreuses voies, dont les plus fréquentes sont les parents et amis (34,3 pour cent) et, plus loin, les agences d'intérim et bureaux de placement (4,8 pour cent).

En matière de logement, 90 pour cent des migrants sont locataires, contre 10 pour cent qui sont propriétaires de la maison où ils habitent.

En matière de couverture sociale, moins du tiers des migrants (30 pour cent) sont affiliés à une sécurité sociale.

Ceux parmi les migrants qui adhèrent à un syndicat professionnel sont peu nombreux : 6,6 pour cent.

La provenance actuelle de leurs ressources est diverse, avec une nette domination des revenus du travail (deux migrants sur trois).

e) Sécurité/Discrimination

Plus de deux migrants sur trois se sentent en sécurité dans les lieux où ils habitent. Moins de 1 pour cent se sentent vraiment en danger. Par ailleurs, 90 pour cent des migrants n'ont pas le sentiment d'appartenir à un groupe victime de discrimination. Pour ceux qui se considèrent comme faisant partie d'un groupe discriminé, les causes sont diverses, mais trois sur quatre ne fournissent pas de réponse précise.

f) Permis de séjour

Par rapport à la situation juridique de leur présence en territoire étranger, seulement un résident sur cinq possède un permis de séjour, mais plus de la moitié des interviewés n'ont pas fourni de réponse précise. Pour ce qui est de la nature du permis de séjour, seuls 6,8 pour cent possèdent un permis de séjour pour travailler.

g) Impact de la COVID-19

En matière de perte d'emploi, la COVID-19 semble avoir eu jusqu'ici un impact limité. En effet, seuls 16 pour cent des travailleurs déclarent avoir perdu leur

emploi. De plus, seuls 13 pour cent se sont déclarés inquiets pour l'avenir de leur emploi. Par contre, près de la moitié des travailleurs migrants (46 pour cent) estiment que les conditions de travail sont devenues mauvaises.

Concernant les transferts de fonds vers la Mauritanie, 80 pour cent des migrants considèrent qu'ils n'ont pas été affectés par la COVID-19.

Le sentiment relatif à la protection/exposition à la pandémie est mitigé.

Près de deux migrants sur trois (64,4 pour cent) jugent que la COVID-19 a impacté négativement leur épargne.

À la question de savoir si la pandémie a impacté leur emploi, les avis sont partagés : près de 40 pour cent ont invoqué une cessation d'activité, contre 43 pour cent qui ne se sentent pas concernés.

La réponse du gouvernement mauritanien est jugée globalement satisfaisante par la moitié des migrants, et plus de la moitié (53 pour cent) se disent satisfaits de la réponse du pays d'accueil face à la pandémie de COVID-19.

h) Vision de l'avenir

Deux Mauritaniens sur trois envisagent leur avenir en Mauritanie, contre 12 pour cent qui voudraient changer de métier et 17 pour cent qui préconisent d'autres options.

Pistes d'amélioration de la situation

Il s'agit de renforcer la prise en charge et la protection des travailleurs migrants mauritaniens et des membres de leur famille tout au long du cycle migratoire, à travers la mise en œuvre d'une politique de migration équitable ayant pour but de renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux à gérer la migration de travail et d'assurer un paquet de protection des droits des travailleurs migrants.

► Conclusions

La présente étude a montré : i) un manque d'organisation et d'encadrement des communautés ; ii) une prédominance des hommes jeunes, peu instruits (près de la moitié ont un niveau inférieur au primaire) ; iii) une très faible couverture sociale et une très faible adhésion à des organisations syndicales professionnelles ; iv) une précarité de logement ; mais v) un attachement incontestable au pays d'origine.

Il est donc nécessaire : i) d'améliorer le système d'information sur la migration de main-d'œuvre mauritanienne à l'étranger ; ii) de consolider le dialogue social sur la migration de travail ; et iii) d'assurer une meilleure cohérence d'approche entre les services publics et privés de l'intermédiation et ceux de la protection sociale.

Tous les acteurs (gouvernement mauritanien, PTF et migrants eux-mêmes) ont chacun un rôle à jouer dans l'amélioration de la situation décrite à travers les données de l'enquête.

1 Introduction

1. En Mauritanie, les données relatives aux migrations internationales sont rares et leur fiabilité est difficile à apprécier. Le premier plan 1963-1966 donnait la première estimation des émigrants mauritaniens pour les pays limitrophes : 12 000 émigrants mauritaniens au Mali et 60 000 au Sénégal, mais il ne s'agit que d'une estimation. Le recensement de 1977 n'a pas enregistré de données sur les migrations internationales et avait retenu un solde migratoire nul. Il en est de même pour le deuxième recensement (1988), qui n'a pas abordé les migrations internationales.

2. Il a fallu attendre le troisième recensement, en 2000, pour disposer d'informations sur les migrations. C'est pourtant l'enquête migrations de 1993 qui va livrer des données plus complètes sur les migrants et les parcours migratoires, mais il s'agit de données qui n'ont ni l'exhaustivité ni la signification que révèle un recensement.

3. Toutes les données disponibles sont issues d'opérations ponctuelles (Recensement général de la population et de l'habitat [RGPH], Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages [EPCV], Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel [ENESI]) ou d'estimations des organisations internationales. Le stock d'immigrés en Mauritanie s'élevait à 168 400 personnes, soit 3,8 pour cent de la population totale mauritanienne, tandis que le nombre de Mauritaniens émigrés à l'étranger s'élevait à 120 400 (UNDESA, 2017), et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) estime le stock d'émigrés mauritaniens à 105 315 personnes (étude 2018), mais le ministère mauritanien des Affaires étrangères et de la Coopération (MAEC) estimerait cette présence à l'étranger à environ 250 000 migrants.

4. Le RGPH 2013 a dénombré 47 180 émigrants mauritaniens, dont 87,6 pour cent de sexe masculin. Au sein de cet effectif prédominant les groupes d'âge jeunes, particulièrement ceux qui s'apprêtent le plus à l'activité et au travail : 20-24, 25-29 et 30-34 ans. Le principal mobile de ces émigrations est la recherche de travail (37,3 pour cent).

5. On note que : i) les chiffres diffèrent sensiblement selon les sources ; ii) les données ne sont pas suffisamment affinées ; iii) les analyses des données en rapport avec celles du marché du travail sont quasi inexistantes. On note aussi que des outils manquent ou sont inadaptés : i) pas d'institution chargée de

la collecte régulière et périodique des données quantitatives et qualitatives sur les travailleurs migrants en transit, émigrés ou immigrés ; ii) coordination insuffisante de la Stratégie nationale de l'emploi et de la Stratégie nationale de gestion de la migration (SNGM) ; iii) absence de cadre légal pour la régulation des agences privées de recrutement pour le placement à l'international et absence de dispositions pénales dissuasives pour la lutte contre la traite ; iv) insuffisante implication des partenaires sociaux dans la gestion de la SNGM à travers le dialogue social tripartite.

6. Il existe pourtant des opportunités à saisir : la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) 2016-2030 accorde une place importante à la migration (levier 3, chantier 1). Elle note que « les entrées et sorties du territoire sont contrôlées, les effets pervers de la migration sont atténués et ses aspects positifs pleinement exploités, dans le respect de la réglementation internationale ». Les principaux résultats attendus sont : i) un cadre de gestion et de mesure de la migration à mettre en place ; ii) une adéquation migration et développement ; iii) des droits fondamentaux des rapatriés, migrants, réfugiés et demandeurs d'asile à promouvoir ; iv) des flux migratoires à maîtriser.

7. Il existe par ailleurs un Cadre national de gouvernance de la migration. La Stratégie nationale de gestion de la migration a été élaborée en 2011. Elle retient quatre axes stratégiques : i) Cadre de gestion et mesure de la migration ; ii) Migration et développement ; iii) Promotion des droits fondamentaux des rapatriés, migrants, réfugiés et demandeurs d'asile ; iv) Maîtrise des flux migratoires. En 2015, une Stratégie nationale de gestion intégrée des frontières (SNGIF) a été élaborée.

8. En réalité, la migration est un problème mondial de grande ampleur : sur 277 millions de migrants internationaux dans le monde, 164 millions étaient des travailleurs migrants, soit 60 pour cent des migrants (OIT, 2018). L'esclavage moderne concernerait 25 millions de personnes qui sont astreintes au travail forcé (OIT, 2017).

9. Les objectifs de développement durable (ODD) comportent six indicateurs liés aux migrations de travail, notamment les cibles 8.7 et 10.7. L'Alliance 8.7 a été créée en vue d'atteindre la cible 8.7 des ODD.

10. L'Union africaine (UA) a adopté en 2006 un Cadre de politique migratoire (mis à jour et étendu en 2017 à l'horizon 2030), en plus d'un ensemble d'outils d'intervention sur les migrations, avec un accent particulier sur la migration de travail (2015), et du protocole sur la liberté de circulation (2018).

11. Les communautés économiques régionales ont adopté des protocoles relatifs à la libre circulation, à l'accès au marché du travail. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a adopté deux conventions techniques destinées à leur régulation : la convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, et la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975.

12. L'OIT s'est dotée de plusieurs cadres de référence non contraignants : Migration équitable, 2014 ; Recrutement équitable, 2016 ; Intégration des réfugiés et déplacés dans le marché du travail, 2016. Plus récemment, le rapport intitulé « Mettre fin au travail forcé d'ici à 2030 : examen des politiques et des programmes » (2018) montre la voie à suivre en matière d'approches politiques et de réponses pour la protection des travailleurs migrants.

13. Le projet AMEM «Appui à la migration équitable pour le Maghreb», projet de coopération internationale financé par l'Agence italienne pour la coopération au développement et mis en œuvre par l'OIT, vise principalement à renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux des pays cibles (Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie), à mieux gérer la migration de travail et à assurer un continuum de protection des droits des travailleurs migrants, qu'il s'agisse de leurs nationaux émigrés à l'étranger ou de migrants d'autres pays employés sur leur territoire. C'est dans ce cadre que la présente étude s'inscrit pour évaluer la présence et les conditions de vie et de travail des migrants mauritaniens à l'étranger. Elle concerne cinq pays où les travailleurs mauritaniens sont relativement nombreux : Mali, Sénégal, Côte d'Ivoire, France et Gambie.

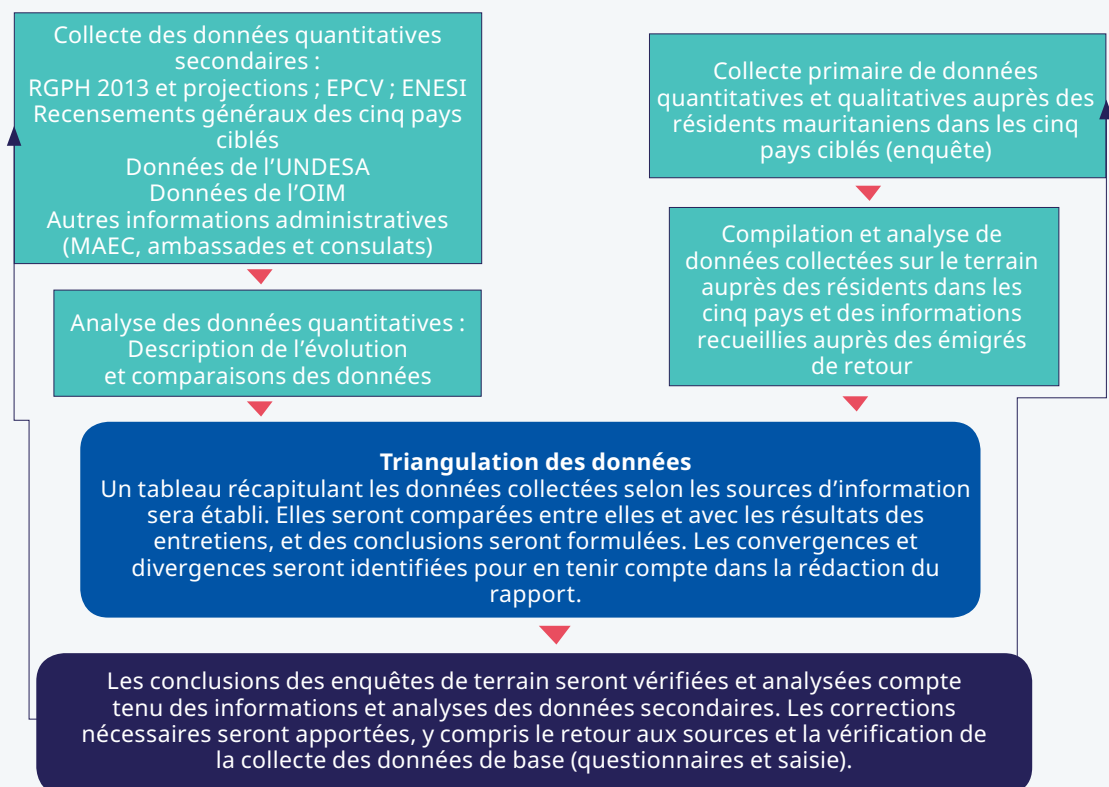
2 Présentation des grandes lignes méthodologiques

14. Il s'agit en premier lieu i) d'identifier différentes sources fiables et ii) de procéder par triangulation pour évaluer les stocks et flux de migrants mauritaniens vers l'étranger depuis ces cinq dernières années.

15. Cette première étape a permis d'élaborer une méthodologie innovante d'enquête auprès des migrants et de leur famille, en les interrogeant à l'étranger et en situation de retour au pays, pour mieux connaître la réalité de leurs conditions de recrutement, de départ, de vie et de travail ainsi que celles des membres de leur famille.

16. L'objectif ultime est de renforcer la protection des travailleurs mauritaniens émigrés durant l'ensemble du cycle migratoire. L'enquête devra aussi permettre d'identifier les principales difficultés rencontrées par les travailleurs migrants mauritaniens et les membres de leur famille, et de proposer des pistes d'action pour les mandants mauritaniens.

17. Grâce au rapport sur l'état des lieux de la migration depuis et vers la Mauritanie (AMEM, 2019), la plupart des sources de données administratives et statistiques des institutions mauritaniennes sont connues. Il faudra les compléter par les données étrangères (recensements généraux de la population dans les cinq pays ciblés) et les statistiques des institutions internationales (notamment l'UNDESA) sur les stocks et flux de migrants mauritaniens vers les cinq principales destinations au cours des cinq dernières années. Une triangulation de toutes les données disponibles sera réalisée à travers le schéma ci-dessous.



18. Les données disponibles sont résumées par le tableau ci-dessous.

► **Tableau 1.**

Stocks d'immigrés et d'émigrés selon les sources

Source et date	Stock d'immigrés en RIM et % estimé de la population totale		Stock de Mauritaniens émigrés à l'étranger et % estimé de la population totale	
UNDESA 2017	168 400	3,8%	120 400	2,7%
ONS RGPH 2013	41 788 ¹	1,18%	47 179	1,33%
OIM 2008	24 466	0,80%	105 315	3,44%
MAEC 2008			250 000	8,16%

¹ Non compris les réfugiés maliens du camp de Mberra, dont l'effectif est de 46 873 personnes.

19. En 2008 et selon l'OIM, les émigrés mauritaniens étaient installés en Afrique de l'Ouest (65,6 pour cent), en Afrique centrale (2,4 pour cent), en Europe (20,6 pour cent), dans les pays arabes (0,3 pour cent), en Amérique du Nord (2,5 pour cent) et dans d'autres pays (8,6 pour cent).

20. La dernière configuration du stock de migrants est issue du RGPH 2013 (chapitre 6, Migrations internes et internationales). Le tableau ci-dessous donne une idée de la répartition des émigrants sur la base des informations collectées auprès des ménages recensés en Mauritanie.

► **Tableau 2.**

Stocks de migrants selon le RGPH 2013

		Sexe		Total	%
		Masculin	Féminin		
Pays de résidence	Maroc	1 542	329	1 871	4%
	Algérie	724	122	846	2%
	Mali	3 010	463	3 473	7%
	Sénégal	7 159	1 675	8 834	19%
	Autres pays du Maghreb	906	150	1 056	2%
	Autres pays arabes	1 309	475	1 784	4%
	Autres pays africains	18 169	660	18 829	40%
	Europe	6 458	1 602	8 060	17%
	Reste du monde	1 209	255	1 464	3%
	ND	847	114	961	2%
Total		41 333	5 845	47 178	100%

21. La désagrégation des données du tableau ci-dessus permet de retenir cinq lieux de concentration des Mauritaniens à l'étranger : le Mali, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, la France et la Gambie, qui abrite une importante communauté comparable à celle d'autres pays (Gabon, Guinée-Bissau) mais qui présente l'avantage de la proximité (voir l'échantillonnage au point III).

22. Les résultats du RGPH 2013 montrent que le principal mobile des émigrations est la recherche de travail (37,3 pour cent) ; suivent « la proximité du pays où on trouve du travail » (29,5 pour cent), puis « les études » (14 pour cent) et enfin « le regroupement de la famille » (12,6 pour cent).

3 Présentation de l'échantillonnage et de la méthodologie d'enquête

23. Compte tenu de l'objectif de l'étude, qui est de mieux connaître la réalité des conditions de recrutement, de départ, de vie et de travail des migrants mauritaniens à l'étranger, ainsi que celles des membres de leur famille, pour renforcer leur protection tout au long du cycle migratoire, l'échantillon va privilégier les travailleurs migrants comme interlocuteurs principaux.

3.1 Population cible et domaine d'étude

24. La population ciblée par cette enquête sera l'ensemble des Mauritaniens des deux sexes résidant dans les cinq pays visés par l'enquête qui ont quitté la Mauritanie au cours des cinq dernières années. Chacun de ces pays sera considéré comme un domaine d'étude pour lequel les résultats seront calculés séparément. Il s'agit du Mali, du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, de la France et de la Gambie, dont le choix est motivé par les données du RGPH 2013 détaillées plus haut.

3.2 Base de sondage

25. La base de sondage de cette enquête sera constituée dans chaque domaine d'étude indépendamment de l'autre. Pour ce faire, une liste exhaustive de la population ciblée sera constituée au niveau de chaque pays à partir des bases de données existantes dans les ambassades et les services consulaires travaillant dans chaque pays. Cette liste doit contenir le nom, le sexe, le contact, le lieu de travail ou de résidence, la durée de séjour ou la date estimative d'arrivée dans le pays.

26. Là où les listes consulaires n'existent pas, elles seront reconstituées à travers les représentants des communautés de migrants (généralement, ils sont regroupés et se connaissent entre eux) et complétées avec les listes électorales si elles sont disponibles ou les registres de l'Agence nationale du registre de population et des titres sécurisés (ANRPTS), et le tirage au hasard devra être effectué en fonction du taux de sondage retenu.

3.3 Méthode de tirage

27. Le mode de tirage de l'enquête sera un sondage aléatoire systématique. Le taux de sondage sera établi une fois connues les ressources et la taille des populations concernées. Les dimensions de l'âge et du genre seront prises en compte pour le choix final des cibles.

3.4 Taille et allocation de l'échantillon

28. En l'absence d'informations récentes sur le volume et la répartition des migrants mauritaniens à l'étranger, la taille de l'échantillon sera fixée à 5 000 personnes réparties proportionnellement dans les cinq pays selon les résultats du RGPH 2013. À titre indicatif, le tableau ci-dessous montre la répartition de l'échantillon et les personnes déclarées avoir quitté leur ménage habituel en Mauritanie au cours des cinq années précédant le recensement pour résider à l'étranger. Il est à noter que l'Arabie saoudite, qui ne figure pas dans l'échantillon, n'abrite qu'environ 0,9 pour cent des Mauritaniens déclarés résidant à l'étranger. Par contre, la Gambie en abrite 3 pour cent. Elle est en outre un prolongement géographique du Sénégal (source : RGPH 2013).

► **Tableau 3.**

Répartition de l'échantillon

Pays hôtes	RGPH 2013		Allocation de l'échantillon	
	Nombre d'émigrants	Pourcentage	Taille de l'échantillon	Taille ajustée de l'échantillon
Mali	3 305	12 %	617	600
Sénégal	8 547	32 %	1 596	1 600
Côte d'Ivoire	8 294	31 %	1 548	1 550
France	5 110	19 %	954	950
Gambie	1 526	6 %	285	300
Total	26 782	100 %	5 000	5 000

4 Présentation de l'enquête et de ses résultats

4.1 Déroulement de l'enquête

29. Il sera question i) du recrutement/formation des enquêteurs et ii) des outils de collecte.

4.1.1 Recrutement et formation

30. Le recrutement du personnel de terrain (enquêteurs) sera effectué selon des critères déterminés a priori par l'équipe de l'enquête. Une formation théorique et pratique de deux jours sera aussi dispensée au profit des enquêteurs. Cette formation sera faite à distance par l'équipe de l'étude au travers de séances audiovisuelles à l'aide de Skype, visioconférence et autres méthodes appropriées.

31. Les objectifs de cette formation sont :

- Comprendre et être sensibilisé aux objectifs de l'enquête.
 - Comprendre la méthode d'enquête.
 - Assimiler les questionnaires.
 - Se familiariser avec les concepts utilisés.
 - Se familiariser avec la saisie par tablette.
 - Assimiler l'envoi de données collectées par tablette (sauvegarde, synchronisation et sécurisation des données).
-

4.1.2 Outils de collecte

32. Les outils de collecte consistent à élaborer un questionnaire simplifié et un manuel (guide) des instructions aux personnels de terrain. Le questionnaire inclut toutes les questions en cohérence avec les objectifs et résultats attendus de l'étude. Il contient la localisation, les caractéristiques socio-économiques et démographiques des personnes enquêtées.

33. La collecte de données sur le terrain sera assurée à travers l'utilisation des nouvelles technologies. Elle consiste à munir chaque enquêteur d'une tablette sur laquelle est installée l'application CSEntry du logiciel CSPro, conçue pour la collecte des données sous Android.

34. Globalement, l'utilisation des tablettes présente des avantages considérables en matière d'amélioration de la qualité des données, et spécifiquement elle permet de :

- Assurer une meilleure qualité des données collectées grâce aux contrôles prévus préalablement lors de la conception des questionnaires.
- Limiter les erreurs de saisie par la transcription directe des réponses de l'enquêté sur le terrain.
- Assurer l'enchaînement des questions.
- Réduire les délais de production du rapport de l'enquête en éliminant la période de saisie et en raccourcissant celle d'apurement.

4.1.3 Organisation de la collecte

35. La collecte des données sur le terrain sera effectuée par cinq superviseurs (points focaux) et sept enquêteurs, à raison d'un enquêteur par pays sauf pour le Sénégal et la Côte d'Ivoire, où la collecte des données sera faite par deux enquêteurs étant donné la taille prévisible de leurs échantillons.

36. Le plan de collecte sera organisé sur la base de la répartition et de la concentration des migrants dans le pays. Aussi la collecte sera-t-elle focalisée dans un premier temps sur les capitales des pays hôtes et les régions de grande concentration.

37. Pour faciliter le déplacement et l'accueil, des notes d'autorisation seront élaborées au profit des personnels de collecte des données par les ambassades et services consulaires accrédités ou par le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération.

38. En prélude aux opérations de collecte proprement dites, il sera organisé des réunions d'information et de sensibilisation des communautés à travers leurs représentants et les personnes ressources.

► L'expérience de la réalisation d'une enquête à distance dans cinq pays

La bonne compréhension des objectifs de l'étude, des outils ainsi que la méthodologie de collecte sont des éléments clés pour assurer une bonne qualité des données, qui serviront à prendre des décisions pour orienter les politiques. L'enquête en question est une enquête face à face dans un contexte de mobilité réduite et de vigilance par rapport à la contagion.

Pour respecter les contraintes de temps, les points focaux de chaque pays ont recruté localement des enquêteurs spécialisés sous la coordination d'un superviseur général. La collecte des données a été ainsi assurée par ces enquêteurs. Deux jours de formation ont été consacrés à la méthodologie et à l'utilisation des outils de collecte. Au cours de cette formation, les outils ont été parcourus afin d'expliquer les différentes questions et filtres. Chaque enquêteur a participé activement à des jeux de rôle afin de leur permettre de mieux assimiler l'administration des questionnaires. Ces jeux de rôle ont permis à l'équipe responsable de la formation de donner des astuces pour une bonne administration des questionnaires.

À l'issue de la formation, il a été demandé à chaque agent de collecte d'enquêter aux moins deux personnes pour prétester les outils de collecte. L'objectif de ce prétest est de permettre aux enquêteurs de se familiariser avec les outils en situation réelle d'interview. À l'issue de cet exercice de prétest, le statisticien de l'étude, basé à Nouakchott, a analysé les données et fait un retour d'amélioration à l'équipe de chaque pays.

Pour ce qui est de l'organisation sur le terrain, la collecte des données a été assurée directement par les enquêteurs. Pour la collecte des données, la méthode CAPI (Computer-Assisted Personal Interviewing) a été utilisée à l'aide du logiciel de collecte CSEntry. Les données ont été directement envoyées à l'équipe technique en Mauritanie au fur et à mesure de leur collecte.

4.1.4 Contrôle de qualité

39. La qualité des données collectées nécessite la mise en place de processus efficaces pour leur collecte et leur enregistrement, leur stockage sécurisé, leur nettoyage, leur transfert si nécessaire (logiciels), leur présentation efficace et leur accessibilité à des fins de vérification.

40. Le contrôle de la qualité des données doit être continu tout au long de l'exercice : choix des enquêteurs, méthodes de collecte des données, traitement et analyse des données, élaboration des recommandations et présentation des résultats.

41. Les aspects de la qualité des données concernent : la validité, la fiabilité, l'exhaustivité, la précision, l'intégrité et l'actualité.

4.1.5 Traitement et analyse des données

42. La saisie des données étant automatisée, le plan de tabulation et l'analyse des résultats seront réalisés par le consultant et son équipe à Nouakchott. Le logiciel SPSS sera utilisé pour les opérations de saisie et de tabulation.

43. Le rapport provisoire sera rédigé par le consultant et partagé avec le commanditaire pour commentaires avant la rédaction de la version finale du rapport. Il comportera des recommandations, notamment sur les pistes d'amélioration des conditions de recrutement, de départ vers l'étranger, d'emploi, de protection à l'étranger, de préparation du retour et de prise en charge des membres de la famille, et de protection sociale tout au long du cycle migratoire.

4.2 Principaux résultats de l'enquête

44. Pour faciliter l'analyse des résultats de l'enquête, un classement en huit catégories a été opéré comme suit :

a) Caractéristiques générales : Sexe ; Âge ; État matrimonial ; Lieu de naissance ; Niveau d'études.

b) Historique et dynamique de migration : Date d'arrivée dans le pays d'accueil ; Durée de vie dans le pays de résidence ; Raisons de la migration dans le pays de résidence ; À quand remonte le choix du pays de résidence ; Raisons du choix de ce pays ; Dernière ville de résidence en Mauritanie ; Intervalle de visites en Mauritanie.

c) Revenus et transferts : Sources de revenus ; Montant du revenu ; Modes d'envoi d'argent.

d) Conditions de travail : Nombre d'heures de travail par semaine ; Conditions contractuelles ; Appréciation sur le travail actuel ; Durée d'exercice de ce travail dans le pays de résidence ; Recherche de travail ; Raisons de la recherche de travail.

e) Sécurité/Discrimination : Dans les rues de quartier ; Discrimination de groupe ; Nature de la discrimination ; Causes de discrimination.

f) Permis de séjour : Disponibilité du permis de séjour ; Type de permis de séjour ; Attitude en cas de non-renouvellement du permis de séjour.

g) Impact de la COVID-19 : Emploi ; Avenir de l'emploi ; Conditions/charge de travail en temps de COVID-19 ; Difficultés de transfert d'argent ; Protection/exposition à la contagion par la COVID-19 ; Épargne ; Réponses des gouvernements.

h) Vision de l'avenir : Retourner en Mauritanie ; Changer de métier et d'emploi.

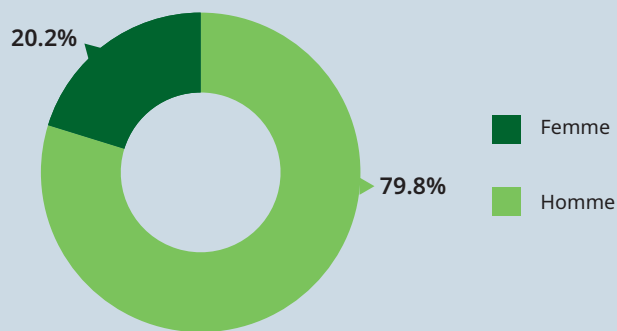
4.2.1 Synthèse des résultats consolidés pour les cinq pays

a) Caractéristiques générales

45. Les Mauritaniens résidant dans les cinq pays de l'échantillon sont à près de 80 pour cent des hommes, comme l'illustre le graphique ci-dessous.

► **Figure 1.**

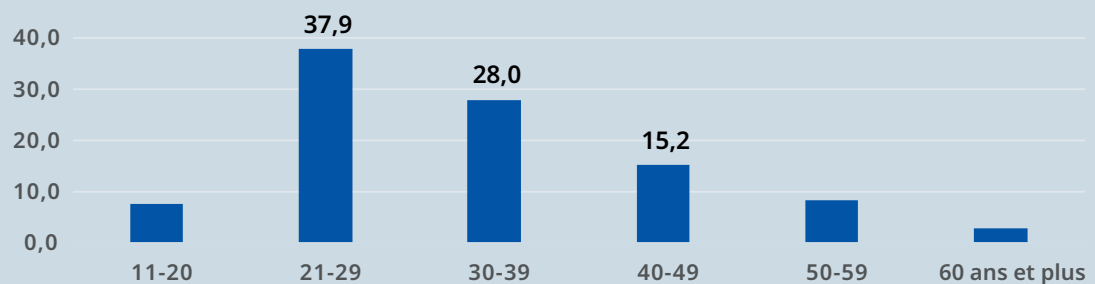
Répartition des migrants par sexe (%)



46. Plus de 80 pour cent ont un âge compris entre 21 et 49 ans. La répartition détaillée est lisible sur le graphique ci-dessous.

► **Figure 2.**

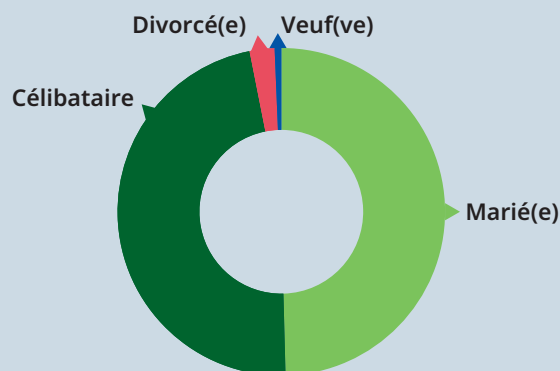
Répartition des migrants par tranche d'âge (%)



47. Il y a pratiquement autant de mariés que de célibataires, comme illustré ci-dessous.

► **Figure 3.**

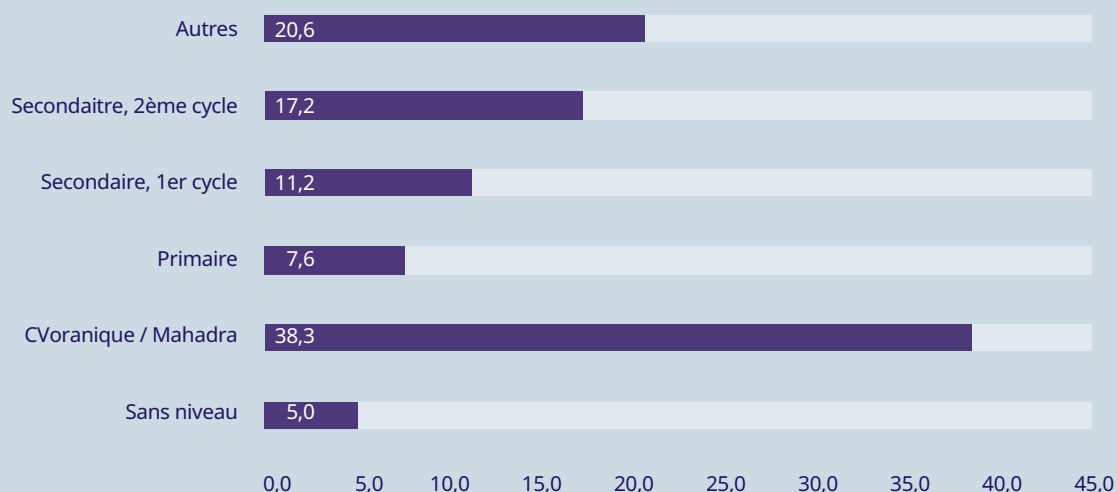
Répartition des migrants selon l'état matrimonial (%)



48. La répartition des migrants selon le niveau scolaire atteint montre la prédominance du système d'enseignement traditionnel, comme le montre le graphique ci-dessous.

► **Figure 4.**

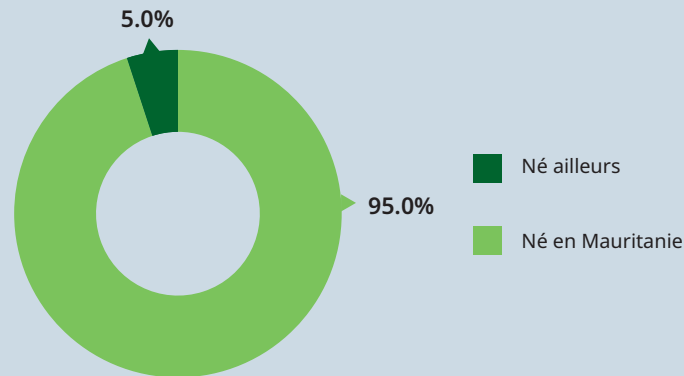
Répartition des migrants selon le niveau scolaire atteint (%)



49. L'écrasante majorité des migrants (95 pour cent) sont nés en Mauritanie et dans toutes les régions du pays, comme le montrent les graphiques ci-dessous.

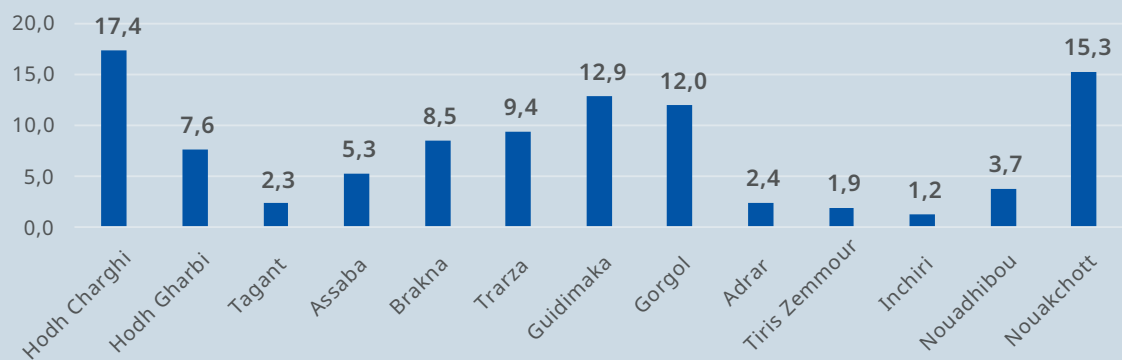
► **Figure 5.**

Répartition des migrants selon le lieu de naissance (%)



► **Figure 6.**

Répartition des migrants par wilaya de naissance (%)

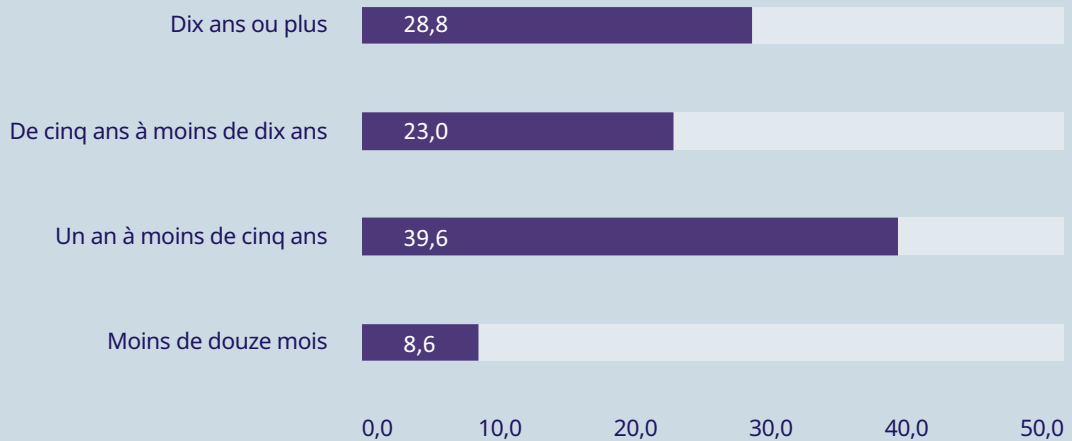


b) Historique et dynamique de migration

50. Plus de la moitié des migrants mauritaniens dans les cinq pays de l'échantillon vivent depuis plus de cinq années dans le pays où ils résident. Le graphique ci-dessous donne la répartition selon la durée de résidence.

► **Figure 7.**

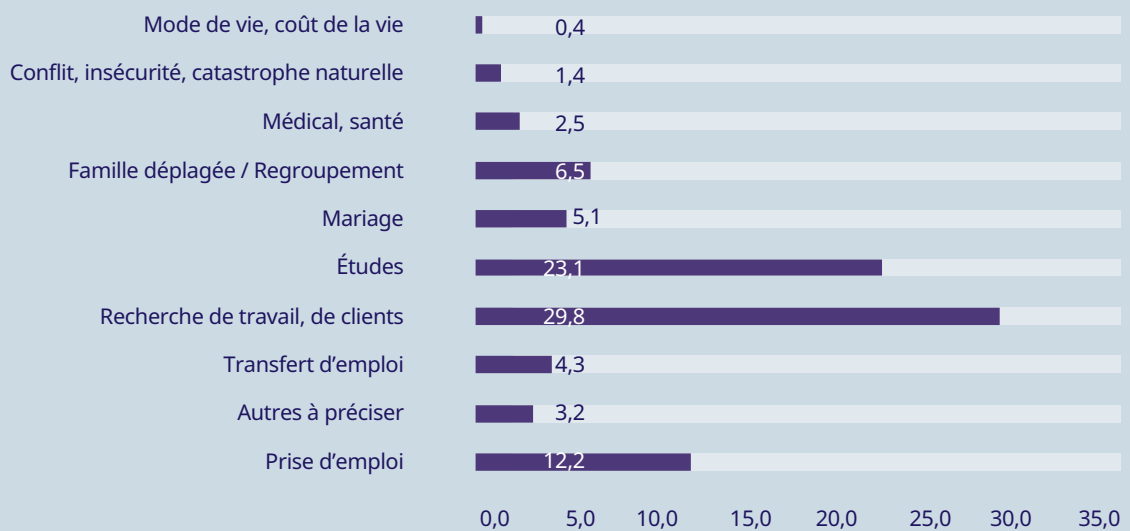
Durée de présence dans le pays d'accueil (%)



51. Les principales raisons de l'installation à l'étranger sont essentiellement l'emploi et les études, comme le montre le graphique ci-dessous.

► **Figure 8.**

Répartition selon la raison de la migration (%)

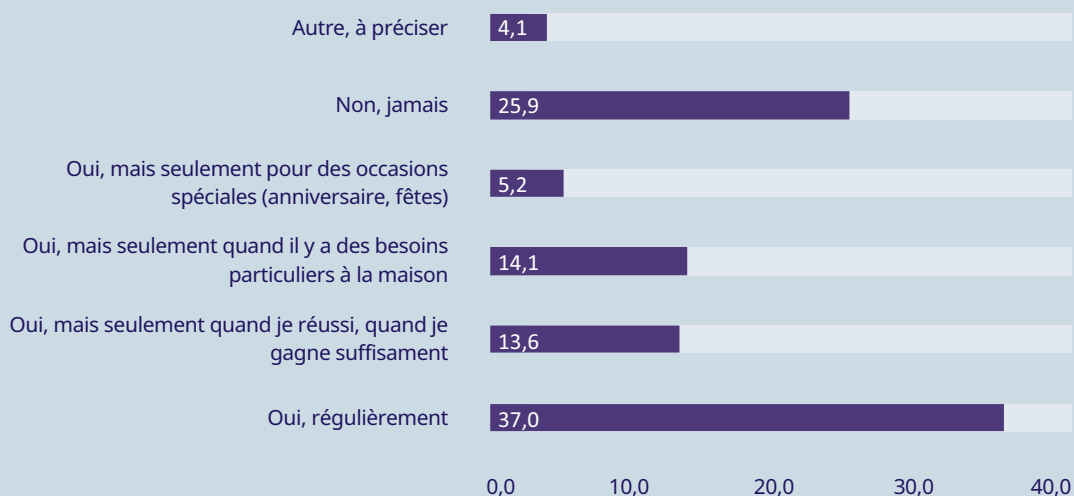


c) Revenus et transferts

52. La plupart des migrants envoient de l'argent à leur famille ou le ramènent dans leurs foyers. Le graphique ci-dessous donne un aperçu de l'ampleur des transferts opérés par les migrants.

► **Figure 9.**

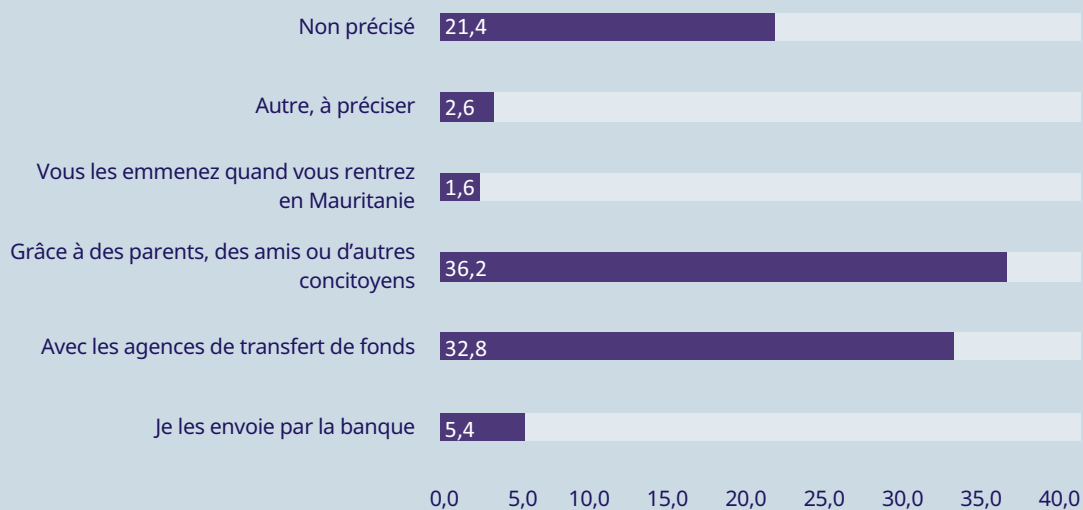
Options d'envoi d'argent (%)



53. Les transferts d'argent s'effectuent en majorité à travers les canaux traditionnels et rarement par l'intermédiaire des banques, comme le montre le graphique ci-dessous.

► **Figure 10.**

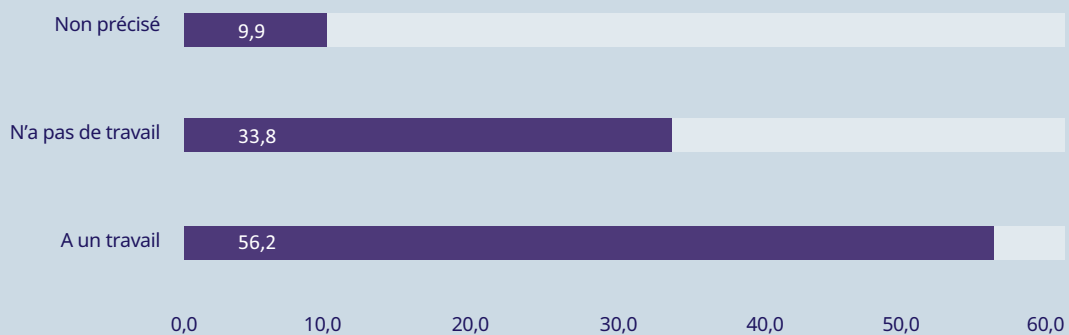
Répartition selon le mode d'envoi d'argent (%)



54. Plus de la moitié des migrants (56 pour cent) déclarent avoir un travail rémunéré, mais le tiers des migrants sont sans travail. Le graphique ci-dessous en donne l'illustration.

► **Figure 11.**

Travail rémunéré (%)

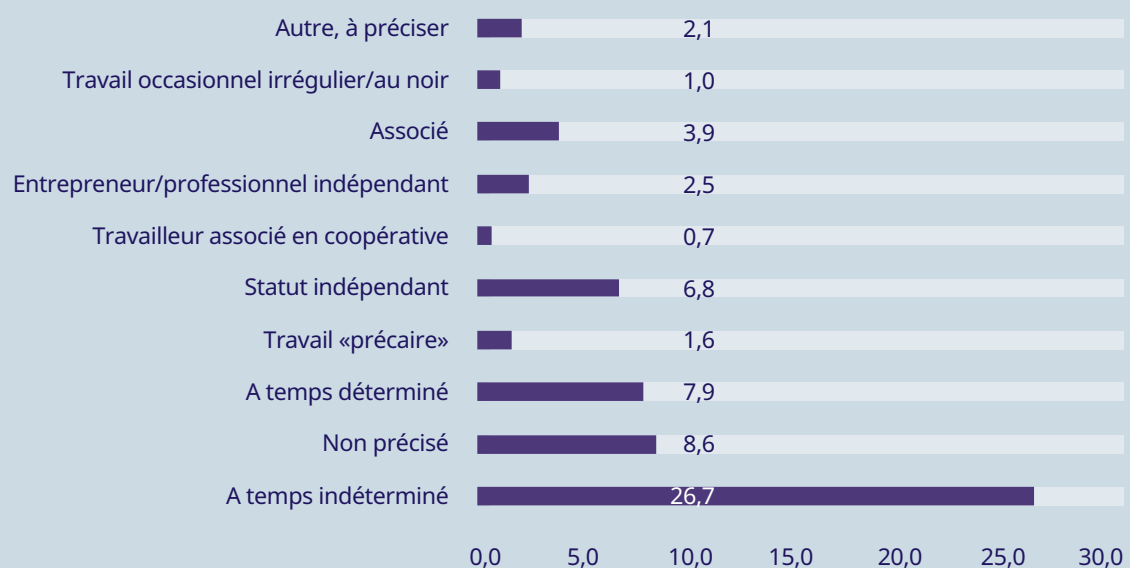


d) Conditions de travail

55. Seuls un peu plus du quart des travailleurs émigrés (26,7 pour cent) bénéficient d'un contrat à durée indéterminée.

► **Figure 12.**

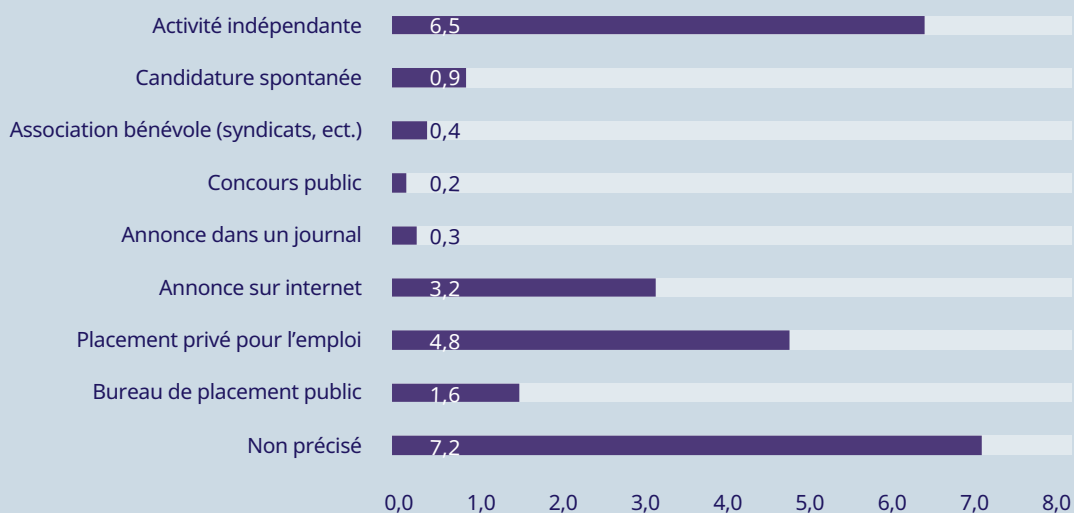
Conditions contractuelles (%)



56. L'obtention de travail se fait par de nombreuses voies dont les plus fréquentes sont : les parents et amis (34 pour cent) et, plus loin, les agences d'intérim et bureaux de placement (4,8 pour cent). Les autres moyens figurent dans le graphique ci-dessous.

► **Figure 13.**

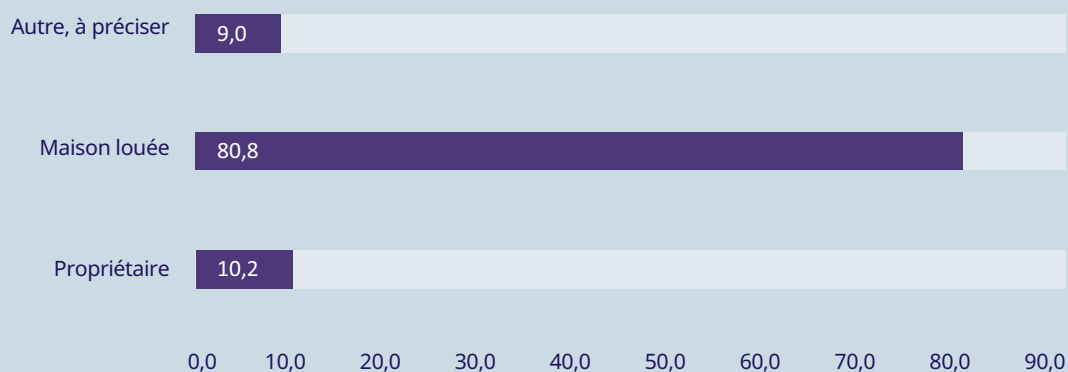
Moyens de trouver du travail (%)



57. En matière de logement, 80 pour cent des migrants sont locataires, contre 10 pour cent qui sont propriétaires de la maison où ils habitent.

► **Figure 14.**

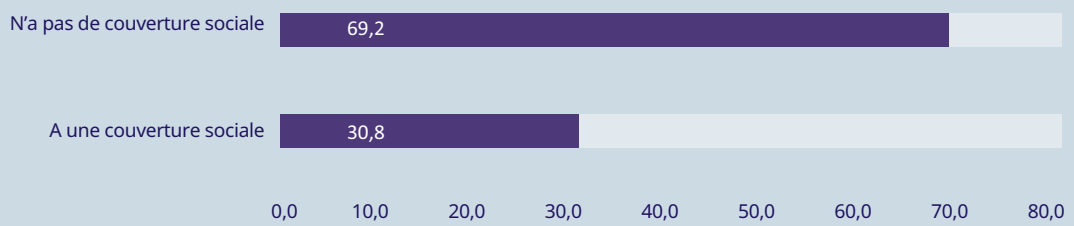
Statut du logement (%)



58. En matière de couverture sociale, moins du tiers des migrants sont affiliés à une sécurité sociale (30 pour cent).

► **Figure 15.**

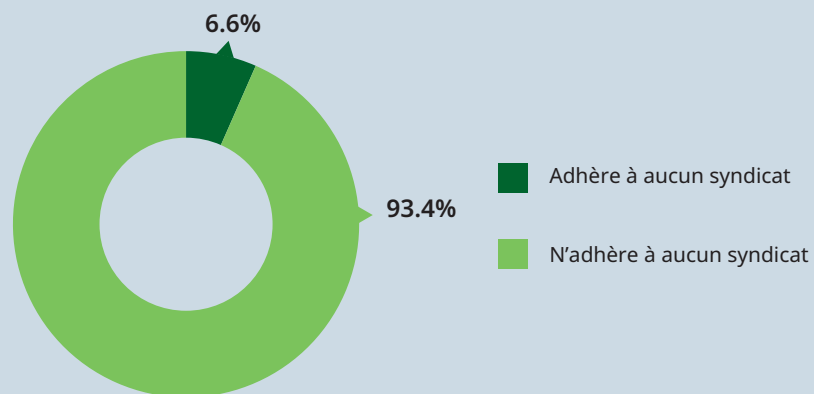
Couverture sociale (%)



59. Ceux parmi les migrants qui adhèrent à un syndicat professionnel sont peu nombreux : 6,6 pour cent.

► **Figure 16.**

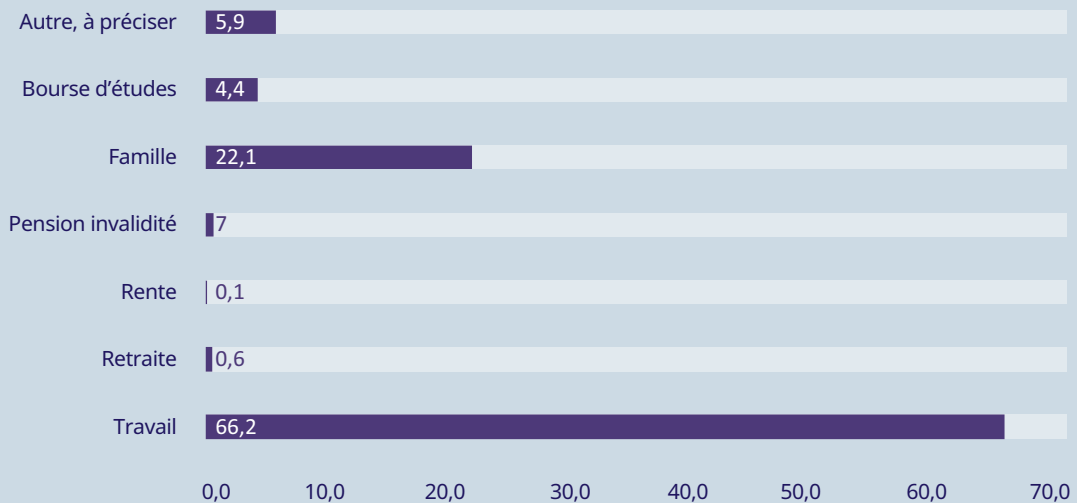
Adhésion à un syndicat professionnel (%)



60. La provenance actuelle de leurs ressources est diverse, avec une nette domination des revenus du travail (deux migrants sur trois).

► **Figure 17.**

Source principale de revenus (%)

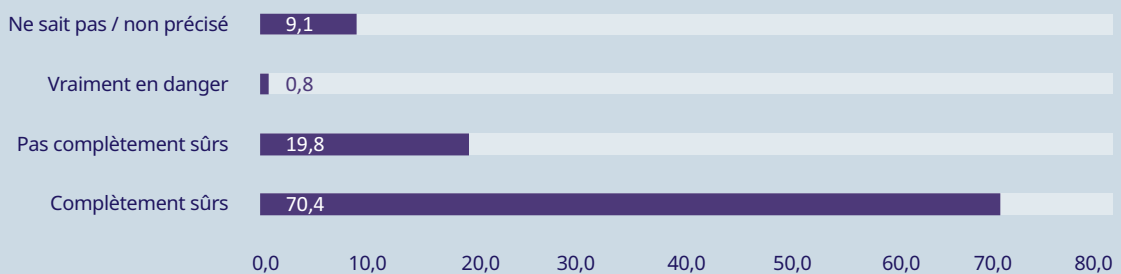


e) Sécurité/Discrimination

61. Plus de deux migrants sur trois se sentent en sécurité dans les lieux où ils habitent. Moins de 1 pour cent se sentent vraiment en danger, comme l'atteste le graphique ci-dessous.

► **Figure 18.**

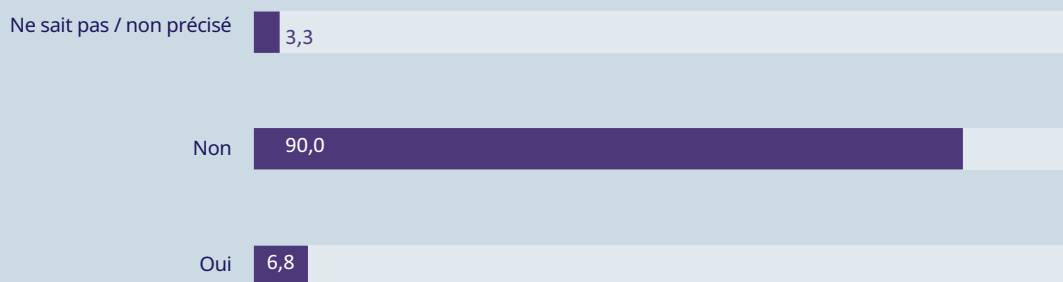
Sentiment de sécurité (%)



62. Par ailleurs, 90 pour cent des migrants n'ont pas le sentiment d'appartenir à un groupe victime de discrimination.

► **Figure 19.**

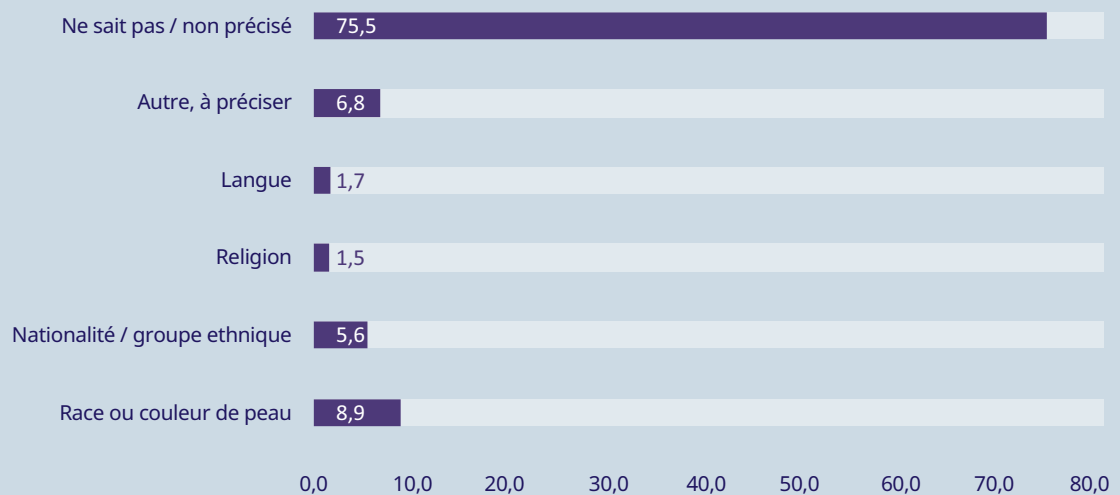
Sentiment d'appartenance à un groupe discriminé (%)



63. Pour ceux qui se considèrent comme faisant partie d'un groupe discriminé, les causes sont diverses, mais trois sur quatre ne fournissent pas de réponse précise.

► **Figure 20.**

Causes de discrimination (%)



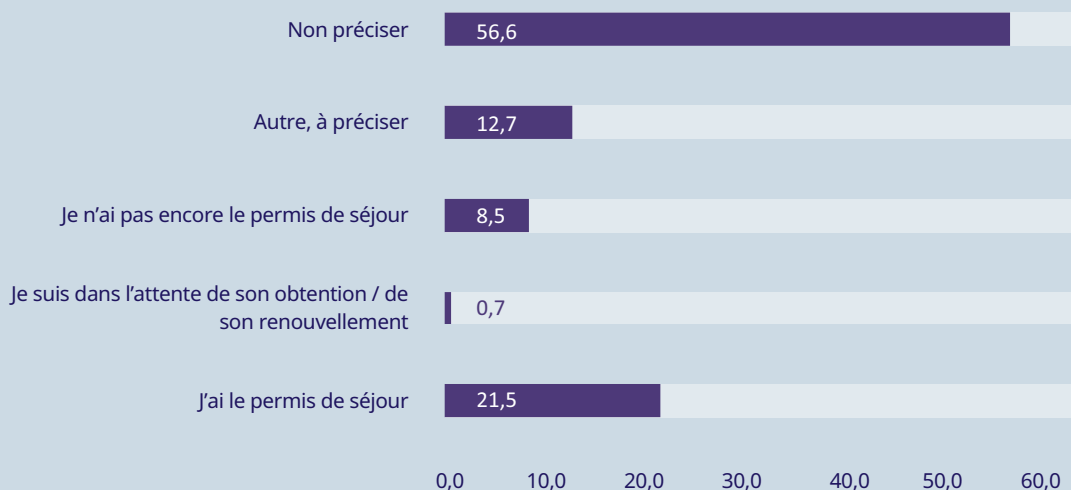
f) Permis de séjour

Disponibilité du permis de séjour ; Type de permis de séjour ; Attitude en cas de non-renouvellement du permis de séjour.

64. Par rapport à la situation juridique de leur présence en territoire étranger, seulement un résident sur cinq possède un permis de séjour, mais plus de la moitié des interviewés n'ont pas fourni de réponse précise.

► Figure 21.

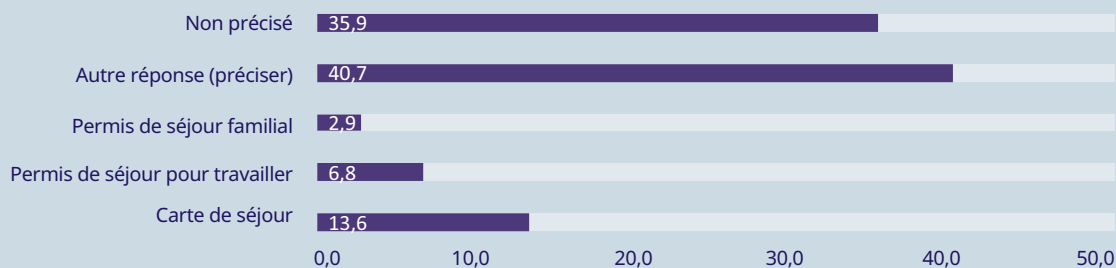
Possession d'un permis de séjour (%)



65. Pour ce qui est de la nature du permis de séjour, seuls 6,8 pour cent possèdent un permis de séjour pour travailler.

► Figure 22.

Nature du permis de séjour (%)

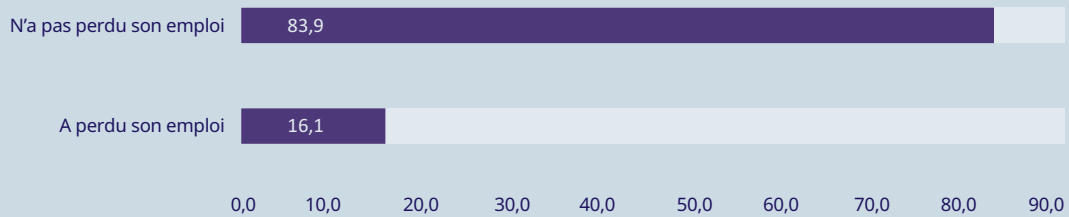


g) Impact de la COVID-19

66. En matière de perte d'emploi, la COVID-19 semble avoir eu jusqu'ici un impact limité. En effet, seuls 16 pour cent des travailleurs déclarent avoir perdu leur emploi.

► **Figure 23.**

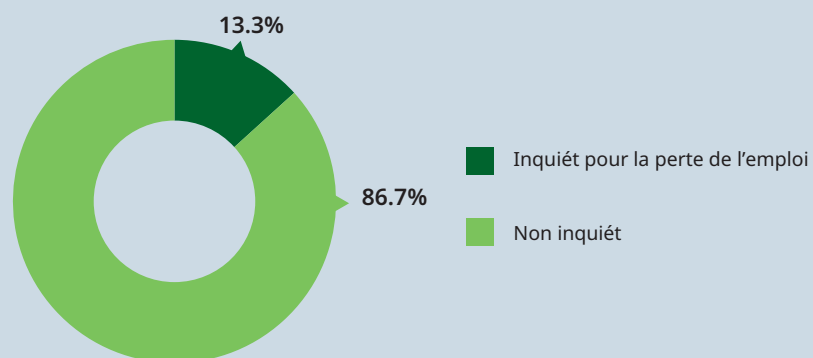
Impact de la COVID-19 sur l'emploi (%)



67. De plus, seuls 13 pour cent se sont déclarés inquiets pour l'avenir de leur emploi.

► **Figure 24.**

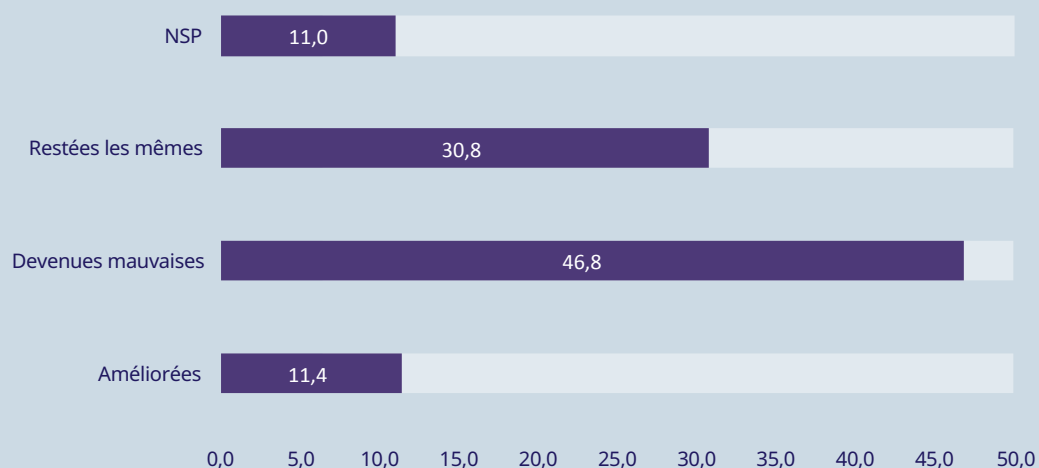
Inquiétude pour la perte de l'emploi (%)



68. Par contre, près de la moitié des travailleurs migrants (46 pour cent) estiment que les conditions de travail sont devenues mauvaises.

► **Figure 25.**

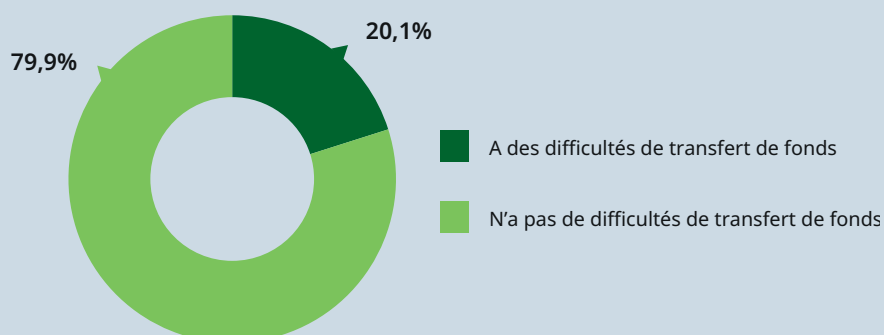
Impact de la COVID-19 sur les conditions de travail (%)



69. Concernant les transferts de fonds vers la Mauritanie, 80 pour cent des migrants considèrent qu'ils n'ont pas été affectés par la COVID-19.

► **Figure 26.**

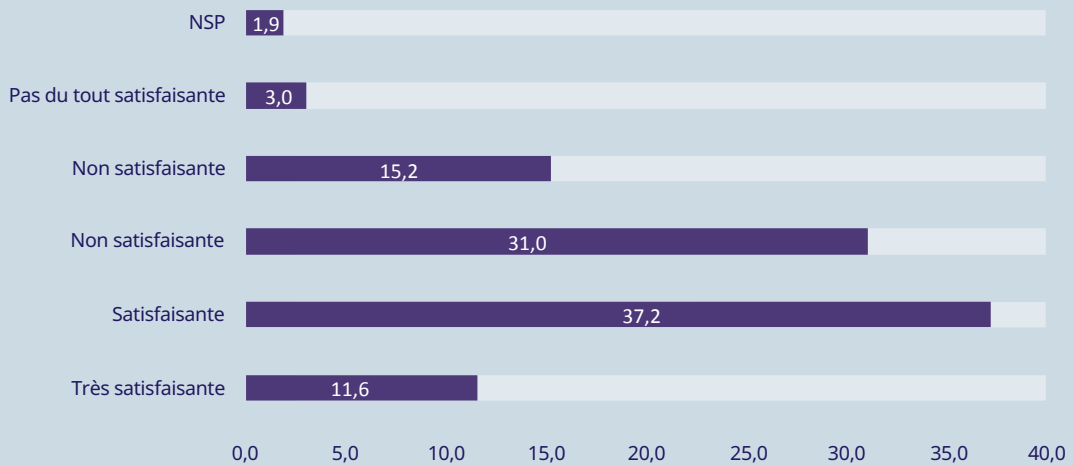
Difficultés de transfert d'argent en temps de COVID-19 (%)



70. Le sentiment relatif à la protection/exposition à la pandémie est mitigé, comme l'atteste le graphique ci-dessous.

► **Figure 27.**

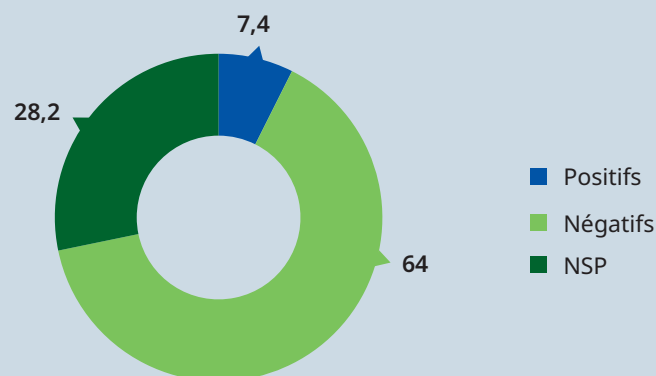
Sentiment de protection contre la COVID-19 (%)



71. Près de deux migrants sur trois (64,4 pour cent) jugent que la COVID-19 a impacté négativement leur épargne.

► **Figure 28.**

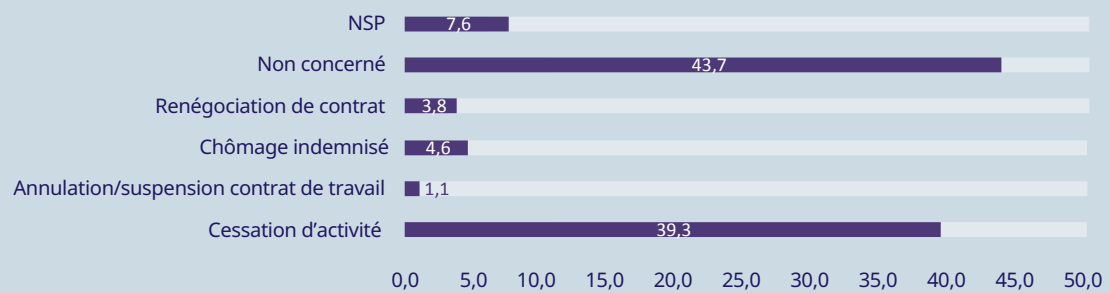
Impact de la COVID-19 sur l'épargne (%)



72. À la question de savoir si la pandémie a impacté leur emploi, les avis sont partagés : près de 40 pour cent ont invoqué une cessation d'activité, contre 43 pour cent qui ne se sentent pas concernés.

► **Figure 29.**

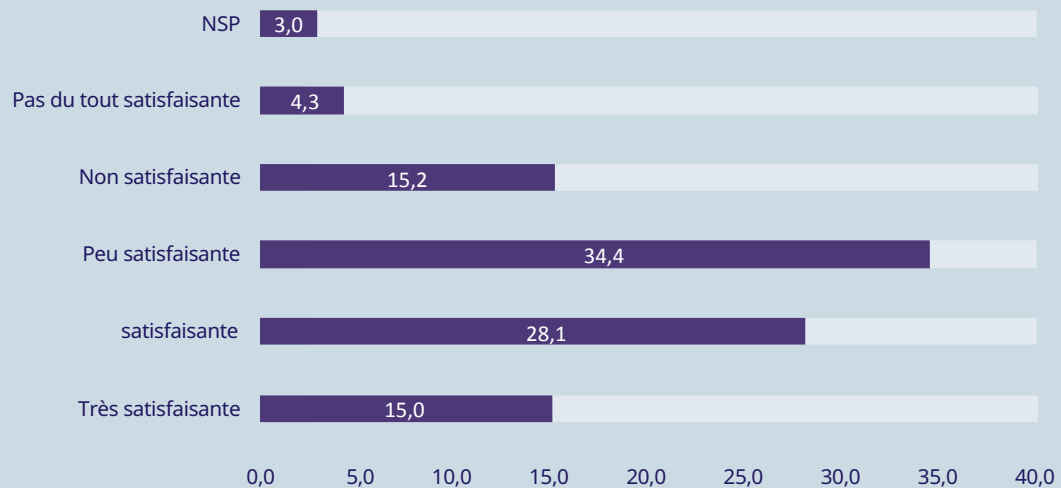
Impact de la COVID-19 sur le travail (%)



73. La réponse du gouvernement mauritanien est jugée globalement satisfaisante par la moitié des migrants.

► **Figure 30.**

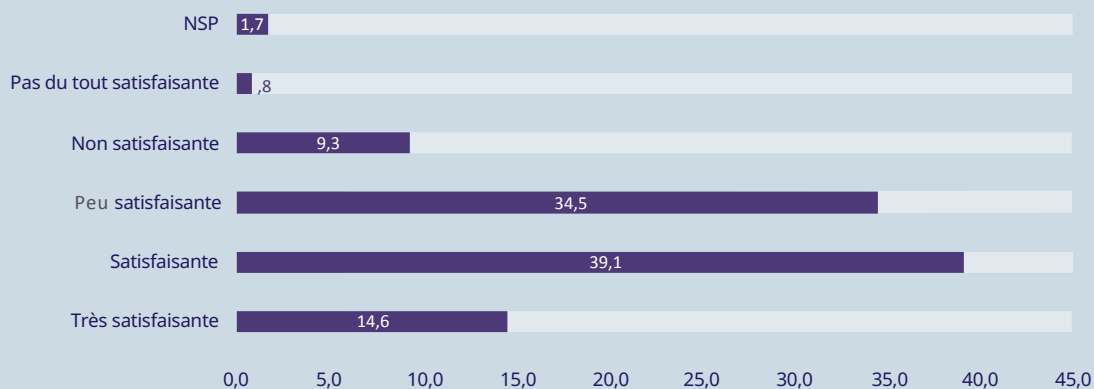
Réponse à la COVID-19 du gouvernement mauritanien (%)



74. Plus de la moitié (53 pour cent) des migrants se disent satisfaits de la réponse du pays d'accueil face à la pandémie de COVID-19.

► **Figure 31.**

Réponse à la COVID-19 du gouvernement du pays d'accueil (%)

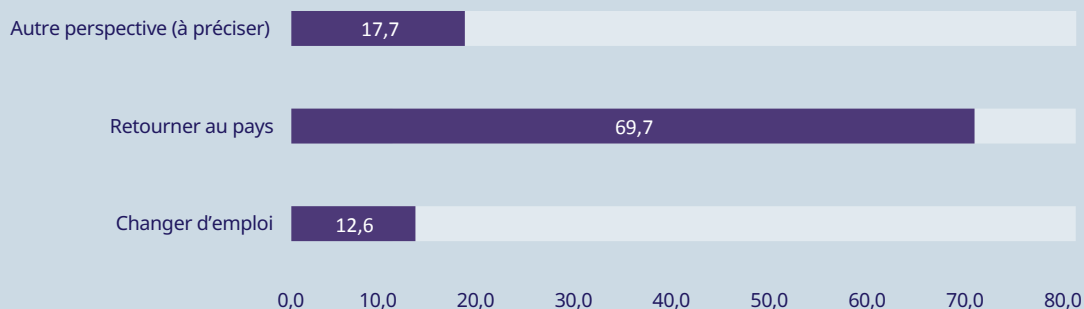


h) Vision de l'avenir

75. Deux Mauritaniens sur trois envisagent leur avenir en Mauritanie, contre 12 pour cent qui voudraient changer de métier et 17 pour cent qui préconisent d'autres options.

► **Figure 32.**

Perspectives d'avenir (%)



4.2.2 Résultats par pays d'accueil

1. Mali

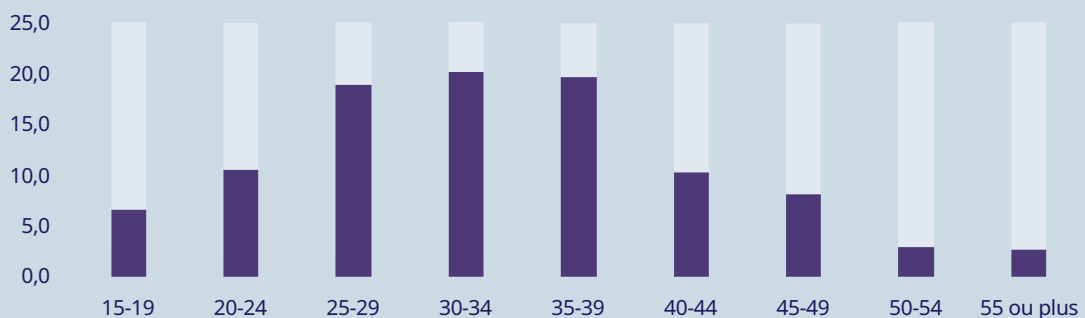
76. Au Mali, la communauté mauritanienne est concentrée majoritairement dans plusieurs zones de Bamako qui sont : Bagadadji, Korofina, hippodrome, Falladie (hall de Bamako), Badallabougou, Kalabancoura, Drale de Kati. Les difficultés rencontrées sont : i) la langue parlée ; ii) la réticence des enquêtés face aux enquêteurs ; iii) le refus de collaboration ; iv) la faible motivation des enquêtés et leur indisponibilité, souvent faute de temps.

a) Caractéristiques générales

77. L'écrasante majorité des Mauritaniens résidant au Mali sont des hommes (89,1 pour cent), et jeunes dans la mesure où 79,6 pour cent ont entre 20 et 44 ans. Il y a plus de mariés (56,5 pour cent) que de célibataires (41,4 pour cent). Ils sont pour la plupart ressortissants des deux Hodhs (frontaliers), qui totalisent 86,1 pour cent des effectifs, et 99,98 pour cent d'entre eux sont nés en Mauritanie. Leur niveau d'études est essentiellement coranique et traditionnel (mahadra) dans 79,6 pour cent des cas. Le graphique ci-dessous illustre la répartition par âge des migrants.

► **Figure 33.**

Répartition par âge des migrants au Mali (%)



b) Historique et dynamique de migration

78. On note que 72 pour cent des émigrés mauritaniens résident au Mali depuis moins de cinq ans (20 pour cent depuis moins d'un an et 52,3 pour cent depuis un à cinq ans). Les raisons de la migration dans le pays de résidence sont essentiellement : la recherche d'emploi (65,2 pour cent) et l'occupation d'un emploi existant (25,5 pour cent). Plus de 90 pour cent des émigrés interrogés reconnaissent avoir déjà choisi le Mali avant leur départ de Mauritanie et, pour 63,1 pour cent, c'est la proximité géographique qui explique ce choix. La quasi-totalité

(97,5 pour cent) viennent directement de leur lieu de naissance en Mauritanie. Pourtant seuls un peu plus de la moitié (51,9 pour cent) des émigrés déclarent revenir au pays tous les ans.

c) Revenus et transferts

79. La majorité des émigrés au Mali (58,7 pour cent) perçoivent des salaires (travail rémunéré), mais seuls 15,3 pour cent sont à la recherche de travail. Un peu plus de 40 pour cent des migrants reconnaissent gagner de l'argent qu'ils ramènent à la maison ou envoient chez eux en Mauritanie. Pour 64,7 pour cent, le transfert d'argent est effectué à travers des circuits familiaux ou amicaux, et seuls 0,5 pour cent utilisent le système financier moderne. La source principale de revenus pour 93,5 pour cent des migrants est le travail. Le montant du revenu est très variable et d'une fiabilité douteuse.

d) Conditions de vie et de travail

80. Comme on s'y attend, 98,5 pour cent des émigrés habitent un logement loué. Parmi ceux qui ont un emploi, 40 pour cent déclarent travailler entre 40 et 60 heures par semaine et 99,5 pour cent n'ont pas de couverture sociale. Rien d'étonnant si 99,7 pour cent n'adhèrent à aucun syndicat professionnel.

e) Sécurité/Discrimination

81. Les Mauritaniens résidant au Mali se sentent majoritairement en sécurité (84,9 pour cent) « en marchant seuls dans une rue de quartier, le soir quand il y a l'obscurité ». Pour la quasi-totalité (99,7 pour cent), ils ne se sentent pas discriminés au nom d'un quelconque groupe.

f) Permis de séjour

82. La quasi-totalité des résidents au Mali ne possèdent pas de permis de séjour dans la mesure où seuls 0,2 pour cent ont déclaré en détenir.

g) Impact de la COVID-19

83. Seuls 1,2 pour cent déclarent avoir perdu leur emploi à cause de la pandémie et 0,2 pour cent sont inquiets pour la perte de leur emploi. Pourtant, les avis sont divergents quant aux changements intervenus dans les conditions de travail depuis l'avènement de la pandémie : pour 45,4 pour cent, elles se sont détériorées alors que, pour 47,9 pour cent, il n'y a pas eu de changement. Pour presque tous (98,2 pour cent), il n'existe pas de difficulté supplémentaire pour transférer les fonds vers la Mauritanie. En matière de protection contre la COVID-19, très peu de migrants (1 pour cent), jugent que le niveau de protection/exposition à la contamination est très satisfaisant ou satisfaisant alors que 54,7% considèrent

que le niveau de protection est non satisfaisant. Paradoxalement, moins de la moitié des résidents mauritaniens au Mali (47,8 pour cent) considèrent que la COVID-19 a réduit leur épargne, mais il est vrai que 52,2 pour cent ne sont pas prononcés et, plus surprenant encore : 98,5 pour cent ont déclaré que leur emploi a été impacté par une cessation d'activité au cours de la pandémie. Le jugement sur la réponse du gouvernement mauritanien est sévère : 52,7 pour cent la jugent non satisfaisante et 44,4 pour cent peu satisfaisante, soit pour les deux : 97 pour cent. Les opinions concernant le pays d'accueil sont similaires : soit, respectivement, 53,1 pour cent et 44,4 pour cent de réponses non satisfaisante et peu satisfaisante apportées à la crise de la COVID-19.

h) Vision de l'avenir

84. La quasi-totalité des Mauritaniens qui résident au Mali n'envisagent l'avenir qu'en Mauritanie, où 98,5 pour cent comptent retourner. Seuls 1,5 pour cent pensent changer d'emploi pour faire face à l'avenir.

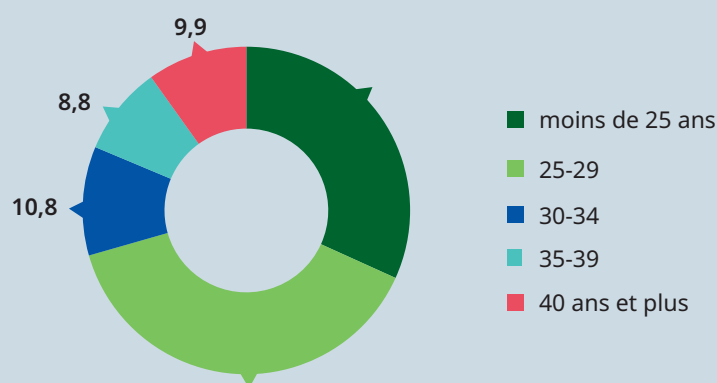
2. Sénégal

a) Caractéristiques générales

85. Plus de deux tiers des Mauritaniens au Sénégal (70,5 pour cent) sont de sexe masculin, 90 pour cent d'entre eux ont moins de 40 ans et un peu plus du tiers (35,5 pour cent) sont mariés. On note que 75 pour cent sont nés dans l'une des régions limitrophes (Trarza, Guidimagha, Gorgol et Nouakchott) et que leur niveau d'études est élevé dans la mesure où 17,9 pour cent ont atteint le deuxième cycle du secondaire (la fréquence élevée des étudiants mauritaniens au Sénégal en est une explication). Le graphique ci-dessous illustre la répartition par âge.

► Figure 34.

Répartition par âge des résidents mauritaniens au Sénégal (%)



b) Historique et dynamique de migration

86. Plus de 64 pour cent des migrants au Sénégal y vivent depuis moins de cinq ans, près du quart depuis cinq à dix ans et plus de 11 pour cent depuis plus de dix ans. Les résidents au Sénégal sont en majorité des étudiants (61 pour cent). Très peu de Mauritaniens invoquent la recherche d'emploi (3,8 pour cent). En outre, près de la moitié (47,5 pour cent) justifient le choix du Sénégal par la proximité et la présence de parents ou d'amis dans ce pays. La dernière ville où ils ont vécu en Mauritanie est celle de leur lieu de naissance pour plus de 36 pour cent d'entre eux. L'intervalle des visites en Mauritanie est d'un an pour près de la moitié des migrants (46,4 pour cent).

c) Revenus et transferts

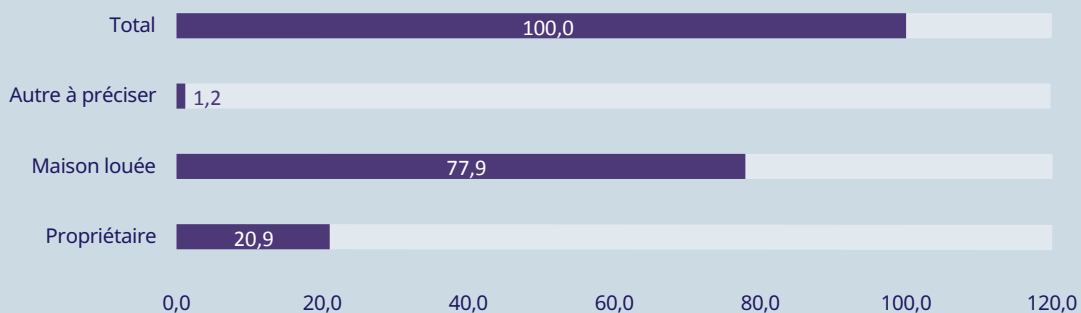
87. Un quart des émigrés au Sénégal ont un travail rémunéré et 21,7 pour cent déclarent ramener de l'argent à la maison. Ils sont 44,8 pour cent à effectuer des envois à travers les agences de transfert de fonds et seulement 1,3 pour cent à utiliser les services bancaires.

d) Conditions de travail

88. Trois quarts des employés (74,5 pour cent) ne précisent pas le nombre d'heures de travail hebdomadaire et seuls 6,8 pour cent ont déclaré un contrat à durée indéterminée ; 43,3 pour cent ont obtenu un travail par l'intermédiaire de parents ou d'amis, alors que 37,3 pour cent sont à la recherche d'un emploi. Les moyens les plus utilisés pour chercher un emploi sont : parents et amis (15,2 pour cent) ou Internet (16,9 pour cent). Sans surprise, près de 80 pour cent sont locataires, mais près de 20 pour cent sont propriétaires de leur logement (figure ci-dessous).

► Figure 35.

Répartition selon le statut du logement (%)



89. Plus du tiers des employés (35,8 pour cent) bénéficient d'une couverture sociale, mais seuls 12,7 pour cent adhèrent à un syndicat professionnel et 5 pour cent déclarent une responsabilité syndicale. Le montant du revenu mensuel n'a pas été renseigné pour 55 pour cent des personnes interrogées.

e) Sécurité/Discrimination

90. Dans les rues sombres de quartier, le soir, deux migrants sur trois (67,1 pour cent) se considèrent en sécurité, et plus de 99 pour cent ne subissent aucune forme de discrimination pour leur appartenance à un groupe.

f) Permis de séjour

91. Ils sont près de 80 pour cent à ne pas préciser s'ils disposent ou non d'un permis de séjour, et seuls 0,8 pour cent déclarent en posséder. En cas de non-renouvellement de leur permis de séjour, seuls 13,8 pour cent projettent de rentrer en Mauritanie.

g) Impact de la COVID-19

92. Seuls 14,9 pour cent des personnes interrogées déclarent avoir perdu leur emploi suite à la pandémie et 8 pour cent se déclarent « inquiets », alors que 22,4 pour cent éprouvent des difficultés pour transférer de l'argent vers la Mauritanie. Quant au niveau de protection/exposition à la COVID-19, 53,2 pour cent le trouvent satisfaisant à très satisfaisant alors que 45,6 pour cent estiment le contraire, avec des nuances. En matière d'épargne, près de 71 pour cent déclarent que la COVID a eu un impact négatif même si, pour 68,9 pour cent, cela n'a pas affecté leur emploi. À noter toutefois que 18,3 pour cent ont cessé toute activité. Près des deux tiers considèrent que la réponse apportée à la crise de la COVID-19 par le gouvernement mauritanien a été satisfaisante (44,6 pour cent) ou très satisfaisante (21,1 pour cent), mais cette proportion est encore plus élevée quand il s'agit de réponse du pays d'accueil (72,6 pour cent).

h) Vision de l'avenir

93. La grande majorité (81,9 pour cent) des Mauritaniens résidant au Sénégal comptent rentrer au pays, et moins de 10 pour cent envisagent de changer d'emploi.

3. Côte d'Ivoire

a) Caractéristiques générales

94. La population mauritanienne émigrée est essentiellement masculine (92,4 pour cent), même si plus de la moitié (54,7 pour cent) sont mariés et d'un âge plutôt jeune (près de 75 pour cent ont un âge compris entre 21 et 49 ans). Près du tiers

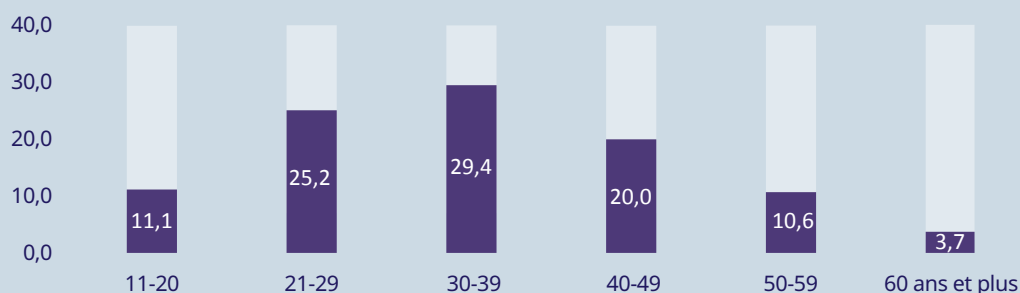
d'entre eux sont nés au Hodh Charghi. Leur niveau d'études est manifestement bas : primaire ou inférieur pour 82,4 pour cent.

b) Historique et dynamique de migration

95. Il s'agit d'une communauté qui vit depuis longtemps en Côte d'Ivoire : seuls 10,9 pour cent y vivent depuis moins de douze mois alors que 36,8 pour cent y résident depuis plus de dix ans. Les raisons de la migration dans le pays de résidence sont, pour plus de la moitié (54,4 pour cent) des migrants, la recherche de travail ou la recherche de clients. Le regroupement familial ne concerne que 9,1 pour cent. L'intervalle des visites effectuées en Mauritanie varie sensiblement : 27,1 pour cent déclarent revenir tous les deux ans, alors que 14,3 pour cent ne reviennent jamais.

► Figure 36.

Répartition par âge des migrants en Côte d'Ivoire (%)



c) Revenus et transferts

96. Si 41,2 pour cent déclarent ramener de l'argent à la maison (famille, parents), 7,3 pour cent ne le font jamais. Le mode d'envoi privilégié est informel (parents, amis ou autres dans 46,1 pour cent des cas), seuls 24,8 pour cent ont recours aux agences de transfert de fonds. Les réponses relatives au montant du revenu sont faiblement renseignées.

d) Conditions de travail

97. Le travail rémunéré constitue leur principale source de revenus (82,1 pour cent), mais moins de la moitié (47,8 pour cent) ont accepté de donner des indications sur le volume horaire de travail. Concernant les conditions contractuelles du travail, 57,4 pour cent bénéficient de contrats à durée indéterminée et 12,4 pour cent ont un statut d'indépendant. Dans 82,9 pour cent des cas, ils ont eu un travail à travers des parents ou des amis. Seuls 17,4 pour cent sont à la recherche de

travail. Près de 82 pour cent sont locataires, contre 7 pour cent qui se déclarent propriétaires de leur logement, mais l'écrasante majorité (94,4 pour cent) n'ont pas de couverture sociale et 98,7 pour cent n'adhèrent à aucun syndicat.

e) Sécurité/Discrimination

98. Dans les rues de quartier, 63,6 pour cent des migrants se sentent en sécurité et 97,8 pour cent ne se considèrent pas comme appartenant à un groupe victime de discrimination.

f) Permis de séjour

99. Seuls 1 pour cent des résidents mauritaniens en Côte d'Ivoire disposent d'une carte de séjour en cours de validité.

g) Impact de la COVID-19

100. L'emploi a été faiblement impacté par la pandémie : seuls 14,5 pour cent ont perdu leur emploi au cours de la période et 22 pour cent se disent inquiets. Par contre, les conditions de travail se sont détériorées pour 44,5 pour cent, avec des difficultés de transfert d'argent pour 28,2 pour cent. La protection/exposition par rapport à la COVID est jugée très satisfaisante ou satisfaisante pour près de 60 pour cent des interviewés, mais la pandémie a eu des effets négatifs sur l'épargne des migrants (62,9 pour cent) et a occasionné de nombreuses cessations d'activité (37,9 pour cent). La réponse apportée par le gouvernement du pays d'accueil est globalement jugée satisfaisante (53,5 pour cent).

h) Vision de l'avenir

101. La perspective du retour au pays est envisagée par 62,3 pour cent des migrants, contre 15,4 pour cent qui prônent un changement d'emploi.

4. France

102. Au cours de la collecte des données, l'environnement démographique de la France a été marqué par la crise sanitaire de la COVID-19.

103. La démographie des émigrés mauritaniens vivant en France ou nés en France est marquée par une présence qui compte aujourd'hui trois générations. À ce titre, le sous-échantillon de l'étude a plus porté sur la première et la deuxième génération. Cette population est marquée à la fois par des anciens étudiants qui ont fini par choisir de vivre en France et par une catégorie non négligeable ayant quitté la Mauritanie pour des questions économiques et sociales, marquée par un niveau d'instruction plutôt faible. Ces deux variables n'ont pas été neutres dans le déroulement de l'enquête. Cela s'est manifesté au niveau d'une meilleure compréhension des populations plus instruites et de leur disponibilité à répondre

aux questions avec plus de précision, notamment sur les conditions de leur vie en France.

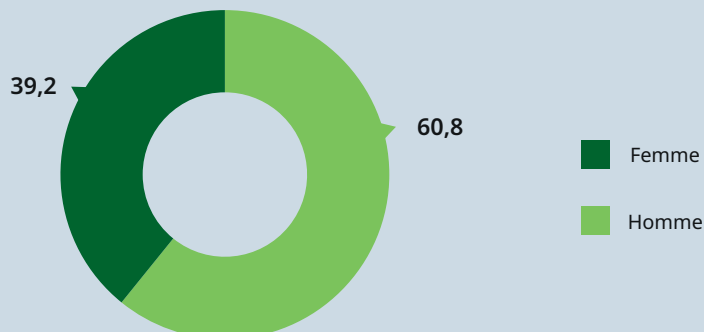
104. Pour des raisons de sécurité, avec certains enquêtés qui se trouvent être des réfugiés, la situation s'est traduite par beaucoup de réticence à répondre au questionnaire de l'enquête, notamment avec les personnes en situation irrégulière ou celles qui prétendent être réfugiées politiques.

a) Caractéristiques générales

105. Le taux de masculinité des résidents mauritaniens en France est de 60,8 pour cent, 91,3 pour cent ont un âge compris entre 21 et 59 ans et 58,1 pour cent sont mariés. Ils déclarent un niveau d'études relativement élevé : 64,2 pour cent entre le premier et le second cycle secondaire. 93 pour cent sont nés en Mauritanie, principalement dans quatre régions qui cumulent 72,2 pour cent des immigrés (Brakna, Gorgol, Guidimagha et Nouakchott).

► Figure 37.

Répartition par sexe des résidents en France (%)



b) Historique et dynamique de migration

106. La migration en France est très ancienne dans la mesure où 52,8 pour cent résident dans ce pays depuis plus de dix ans. Près de 90 pour cent des migrants avaient déjà choisi de résider en France avant de s'y rendre. Si 82 pour cent possèdent la nationalité mauritanienne, 14 pour cent ont une autre nationalité. Seuls 7,6 pour cent se rendent en Mauritanie tous les ans.

c) Revenus et transferts

107. Une proportion élevée (85,6 pour cent) déclare ramener de l'argent à la maison, avec des circonstances variables (36,3 pour cent régulièrement). Le

transfert d'argent est effectué à travers les agences dans 55,5 pour cent des cas, et seuls 4,5 pour cent utilisent les circuits bancaires classiques.

d) Conditions de travail

108. La majorité des migrants (72,2 pour cent) ont un travail rémunéré et dans une moindre mesure (58,5 pour cent) un contrat à durée indéterminée. Les moyens de trouver du travail sont différents, mais les agences d'intérim ou bureaux de placement privé pour l'emploi en représentent 38,5 pour cent, suivis par les bureaux de placement public pour l'emploi (10,1 pour cent) et les parents et amis (9,6 pour cent). Ceux qui sont à la recherche de travail représentent 22,3 pour cent. La plupart (64,9 pour cent) habitent dans un logement loué et 4 pour cent sont propriétaires. La quasi-totalité (98,8 pour cent) bénéficient d'une couverture sociale et 10,9 pour cent adhèrent à un syndicat professionnel, dont 19,2 pour cent ont des responsabilités syndicales.

e) Sécurité/Discrimination

109. Près de trois quarts (73,4 pour cent) des migrants se sentent en sécurité, mais 35,1 pour cent se considèrent comme appartenant à un groupe qui est victime de discrimination en pays de résidence. Les formes de discrimination invoquées sont diverses, mais les plus importantes sont raciales (10,3 pour cent) ou religieuses (3,9 pour cent). Les principales causes qui déterminent cette discrimination sont : la race ou la couleur de la peau (27 pour cent) ; la nationalité/le groupe ethnique (5,2 pour cent) ; la religion (8,2 pour cent).

f) Permis de séjour

110. La disponibilité du permis de séjour domine auprès des migrants en France (84,3 pour cent), dont 63,4 pour cent sous forme de carte de séjour, de permis de séjour pour travailler (9,4 pour cent), de permis de séjour familial (14 pour cent).

g) Impact de la COVID-19

111. L'emploi a subi peu d'impact : moins de 15 pour cent des personnes interrogées ont perdu leur emploi ; 21,4 pour cent craignent de le perdre et 11,6 pour cent prétendent que leurs conditions de travail se sont détériorées. Un migrant sur deux considère que le niveau de protection/exposition à la contamination à la COVID-19 est peu satisfaisant (35,4 pour cent) ou non satisfaisant (15,2 pour cent). L'impact de la pandémie a été particulièrement mauvais en matière d'épargne : 54,2 pour cent le jugent ainsi, contre 7,7 pour cent qui pensent le contraire. Par contre, l'emploi a été faiblement impacté : 7,6 pour cent par la cessation d'activité et 4,4 pour cent par l'annulation/suspension du contrat de travail. La réponse apportée à la crise de la COVID-19 de la part du gouvernement mauritanien est

jugée insuffisante par trois migrants sur quatre : peu satisfaisante (43,1 pour cent), non satisfaisante (24,1 pour cent) et pas du tout satisfaisante (6,9 pour cent). En revanche, la réponse apportée par le pays d'accueil est jugée satisfaisante par plus d'un migrant sur deux (52,7 pour cent).

h) Vision de l'avenir

112. Les avis sont partagés pour ce qui est de l'avenir envisagé : 29,5 pour cent déclarent vouloir rentrer en Mauritanie, 24 pour cent souhaitent changer d'emploi et 46,5 pour cent se répartissent entre différentes autres options.

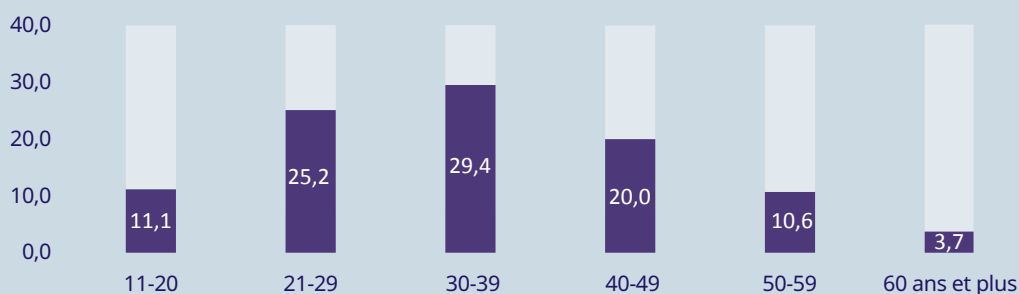
5. Gambie

a) Caractéristiques générales

113. Quasi exclusivement masculine (99 pour cent), née en Mauritanie (99 pour cent), la population des migrants mauritaniens en Gambie est majoritairement jeune (73,9 pour cent sont dans la tranche 21-49 ans) et mariée (55,8 pour cent). Le niveau d'études est hétérogène, mais avec une dominante de l'enseignement traditionnel coranique (30,3 pour cent).

► Figure 38.

Répartition par âge des migrants en Gambie (%)



b) Historique et dynamique de migration

114. La plupart des migrants (85,4 pour cent) sont nés dans trois régions de la Mauritanie : Trarza (43,6 pour cent), Brakna (25,2 pour cent) et Assaba (16,6 pour cent). Plus de la moitié d'entre eux (55,4 pour cent) vivent en Gambie depuis plus de dix ans. Pour la majorité (64,5 pour cent), la raison de la migration est la recherche de travail ou de clients ou bien la prise d'un emploi (30,9 pour cent). Le choix de la Gambie était décidé au moment de quitter la Mauritanie pour 91,5 pour cent des migrants et la raison principale (89,7 pour cent) est qu'il « y avait déjà des connaissances/amis ou membres de ma famille ». La dernière ville où ils

ont vécu en Mauritanie est dans 83,4 pour cent des cas celle où ils sont nés. Un migrant sur deux (52,9 pour cent) déclare revenir au pays tous les ans, et 22,1 pour cent tous les deux ans.

c) Revenus et transferts

115. La quasi-totalité des migrants (92,2 pour cent) envoient ou ramènent de l'argent à la maison (à la famille, des parents). Pour cela, ils utilisent les services des parents, des amis ou d'autres concitoyens dans 96,4 pour cent des cas. Le travail rémunéré est pratiqué par 46,4 pour cent des migrants en Gambie.

d) Conditions de travail

116. Le nombre d'heures de travail par semaine est de 84 heures pour 34,8 pour cent des migrants. Le travail à durée indéterminée représente 44,8 pour cent et a été trouvé par l'intermédiaire de parents ou d'amis dans 45,8 pour cent des cas. Seuls 7,2 pour cent sont à la recherche de travail. La quasi-totalité des migrants sont locataires (97,4 pour cent), n'ont pas de couverture sociale (98,4 pour cent) et ne sont pas affiliés à un syndicat professionnel (99,4 pour cent).

e) Sécurité/Discrimination

117. Dans les rues de quartier, 82,5 pour cent des interviewés se sentent en sécurité. Ils ne se décrivent pas comme membres d'un groupe qui est victime de discrimination en Gambie à concurrence de 96,8 pour cent.

f) Permis de séjour

118. La quasi-totalité (99 pour cent) des migrants mauritaniens en Gambie possèdent un permis de séjour sous forme de carte de séjour (24,7 pour cent) ou de permis de séjour pour travailler (72,7 pour cent).

g) Impact de la COVID-19

119. Au cours de la période de pandémie, 62,7 pour cent des migrants déclarent avoir perdu leur emploi, mais 95,8 pour cent de ceux qui ne l'ont pas perdu ne sont pas inquiets pour l'avenir de leur travail. Pour 99 pour cent des personnes interrogées, les conditions de travail se sont détériorées à cause de la pandémie de COVID-19. Par contre, celle-ci a faiblement impacté les transferts de fonds (seuls 27,3 pour cent reconnaissent avoir eu des difficultés). En matière de protection contre la COVID-19, les ressortissants mauritaniens en Gambie sont majoritaires (80,5 pour cent) à être satisfaits (37,3 pour cent) ou très satisfaits (43,2 pour cent) du niveau de protection. Concernant l'épargne, elle a été négativement impactée par la pandémie pour 96,4 pour cent des migrants. La quasi-totalité de ceux-ci (99 pour cent) ont vu leur emploi impacté par la cessation d'activité. La

réponse apportée par le gouvernement mauritanien à la pandémie est jugée très satisfaisante par 22,7 pour cent et satisfaisante par 39 pour cent. Le jugement relatif à la réponse du gouvernement gambien est similaire, soit respectivement 25,6 et 34,4 pour cent.

h) Vision de l'avenir

120. Pour 85,4 pour cent des ressortissants mauritaniens en Gambie, leur avenir est de retourner vivre en Mauritanie. Seuls 10,1 pour cent préconisent un changement d'emploi.

4.3 Limites et contraintes de l'enquête

121. La pandémie de COVID-19 a trop duré dans le temps, avec des contraintes de mobilité pour les enquêteurs et les enquêtés. Cela a aussi affecté la sensibilisation et la disponibilité des interlocuteurs. Ceux-ci dans leur majorité ont un faible niveau d'instruction et des difficultés de compréhension et d'élocution. Dans certains cas, les contacts avec les ambassades et leur appui ont été laborieux.

122. Au niveau du questionnaire, les réponses à certaines questions délicates n'ont pas été faciles à obtenir (faible taux de réponses). Il s'agit en particulier des cas suivants : i) les enquêtés préfèrent rester anonymes et ne pas donner leurs noms et prénoms ; ii) le niveau scolaire le plus haut est le secondaire, alors que de nombreux migrants ont un niveau supérieur (étudiants et anciens étudiants) ; iii) combien avez-vous gagné par exemple est une question assez gênante pour certains ; iv) les personnes de 50 à 60 ans n'aiment pas s'attarder sur les questions de discrimination ; v) le contexte de pandémie a réduit la diversité géographique des enquêtés.

5 Recommandations sur les pistes d'amélioration de la situation

123. Il s'agit de renforcer la prise en charge et la protection des travailleurs migrants mauritaniens et des membres de leur famille tout au long du cycle migratoire.

124. Il faudra concevoir et mettre en œuvre une politique de migration équitable ayant pour but de renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux à gérer la migration de travail et d'assurer un paquet de protection des droits des travailleurs migrants.

5.1 Recommandations au gouvernement

125. Il y a lieu de s'inscrire dans la continuité des normes internationales et de leurs recommandations (conventions n° 97 et n° 143 et recommandations n° 86 et n° 151 de l'OIT)², notamment le Cadre multilatéral pour les migrations de main-d'œuvre (2006) et l'Agenda Migration équitable (2014).

126. Les engagements inscrits dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, avec de nombreux indicateurs liés à la migration pour un emploi décent, devront être renseignés par l'État mauritanien. Et ceux qui sont inscrits dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (2018) devront être au cœur des préoccupations des pouvoirs publics.

127. La quasi-inexistence de données sur les migrations depuis et vers la Mauritanie (voir plus haut) est pourtant en contradiction avec les conclusions du rapport IV pour la Conférence internationale du Travail (2017) sur la gouvernance des migrations de main-d'œuvre. Il en découle la nécessité d'améliorer le système de collecte des données pour mieux asseoir les politiques publiques (l'élargissement de la base de connaissances). Ceci renforcera la gouvernance des migrations de travail et la protection des travailleurs migrants.

² Recommandation (n° 86) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, et recommandation (n° 151) sur les travailleurs migrants, 1975.

128. Dans cette perspective, le renforcement des capacités et des moyens budgétaires des administrations concernées, notamment des services consulaires, devra être conçu et inscrit dans les budgets annuels de l'État et mis en œuvre de manière cohérente et coordonnée.

129. Le gouvernement devra aussi accompagner les initiatives dans la région Afrique, notamment i) le dialogue Commission Union africaine-OIT sur les données de la migration de travail et ii) les estimations régionales sur les travailleurs migrants (OIT).

130. Un grand travail de formation, d'information sur l'état des lieux de la législation nationale relative à la migration du travail, à la lumière des normes internationales pertinentes pour la protection des droits des travailleurs migrants, devra être entrepris par les pouvoirs publics en accord avec les organisations représentatives des migrants. Dans le même ordre d'idées, tous les documents déjà disponibles doivent être disséminés (« Manuel du formateur » et « Guide pour la réinsertion socioprofessionnelle des migrants mauritaniens »).

5.2 Recommandations aux migrants

131. La prise de conscience des migrants devra les conduire à redynamiser leurs associations pour organiser des ateliers de formation au niveau local en matière d'insertion économique et de protection de leurs droits à travers une meilleure connaissance de la législation nationale et internationale.

5.3 Recommandations aux partenaires

132. Il ressort de l'analyse des capacités des acteurs comme les partenaires sociaux (organisations de travailleurs, employeurs et organisations de la société civile [OSC]) que ceux-ci ont besoin d'un renforcement de capacités pour mieux assurer leur rôle d'interlocuteur des instances gouvernementales, en matière d'inclusion socio-économique des migrants et de défense et protection de leurs droits.

133. L'appui des partenaires techniques et financiers (PTF) devra être orienté vers : i) la formation et la sensibilisation des OSC aux cadres normatifs pour la protection des droits des travailleurs migrants (conventions pertinentes de l'OIT et autres instruments internationaux concernant les droits de tous les travailleurs migrants), avec un développement des capacités en matière de plaidoyer/sensibilisation et de partage ; ii) la formation des formateurs en éducation financière ; iii) le développement d'un processus d'accréditation des formateurs pour l'utilisation de la valise pédagogique avec l'appui technique du programme Finance Solidaire du BIT.

5.4 Recommandations spécifiques par pays

134. Il ressort des conclusions des enquêtes menées dans chaque pays que des initiatives doivent être prises en vue d'améliorer les conditions de vie des migrants dans chacun des pays concernés. Elles concernent les points critiques soulevés au cours des interviews et dont certains sont communs aux cinq pays.

135. Mali

- Entreprendre des actions pour une plus grande utilisation des circuits financiers modernes (seuls 0,5 pour cent des migrants les utilisent).
- Améliorer la couverture sociale (99,5 pour cent n'ont pas de couverture sociale et 99,7 pour cent n'adhèrent à aucun syndicat professionnel).
- Faciliter l'obtention de permis de séjour (la quasi-totalité des résidents au Mali ne possèdent pas de permis de séjour, seuls 0,2 pour cent ont déclaré en détenir un).
- Associer les efforts de toutes les parties prenantes pour faire face aux crises sanitaires et autres.
- Entamer la réflexion sur la préparation du retour au pays à travers l'accès à la propriété foncière et les facilités pour le retour (98,5 pour cent comptent retourner au pays).

136. Sénégal

- Entreprendre des actions pour une plus grande utilisation des circuits financiers modernes (seulement 1,3 pour cent utilisent les services bancaires).

- Entreprendre des démarches diplomatiques pour faciliter l'accès des migrants à l'emploi permanent (seuls 6,8 pour cent ont déclaré un contrat à durée indéterminée).
- Améliorer la circulation de l'information au sein de la communauté des migrants.
- Entreprendre des démarches pour faciliter la régulation du séjour et pour sensibiliser les migrants (seuls 0,8 pour cent déclarent un permis de séjour).
- Entamer la réflexion sur la préparation du retour au pays à travers l'accès à la propriété foncière et les facilités pour le retour (81,9 pour cent des Mauritaniens résidant au Sénégal comptent rentrer au pays).

137. Côte d'Ivoire

- Entreprendre des actions pour une plus grande utilisation des circuits financiers modernes.
- Améliorer la couverture sociale (94,4 pour cent n'ont pas de couverture sociale et 98,7 pour cent n'adhèrent à aucun syndicat).
- Entreprendre des démarches pour faciliter la régulation du séjour et la sensibilisation des migrants (seuls 1 pour cent des résidents mauritaniens en Côte d'Ivoire disposent d'une carte de séjour en cours de validité).
- Sensibiliser les migrants à une meilleure préparation aux crises et à leurs effets, et les pouvoirs publics à la mise en place d'un mécanisme efficient (62,9 pour cent ont été affectés dans leur épargne).
- Entamer la réflexion sur la préparation du retour au pays à travers l'accès à la propriété foncière et les facilités pour le retour (le retour au pays est envisagé par 62,3 pour cent des migrants).

138. France

- Résoudre les questions posées par la double nationalité et l'accès aux documents d'état civil.
- Entreprendre des actions pour une plus grande utilisation des circuits financiers modernes (seuls 4,5 pour cent utilisent les circuits bancaires classiques).
- Entamer une réflexion et prendre des initiatives pour aplanir les difficultés liées à la discrimination (35,1 pour cent se considèrent comme appartenant à un groupe qui est victime de discrimination).

- Entreprendre des démarches pour faciliter l'obtention de permis de travail et pour sensibiliser les migrants (seuls 9,4 pour cent ont un permis de séjour pour travailler).
- Accorder des facilités pour le retour des migrants et entamer la réflexion sur les raisons profondes du cas particulier des migrants mauritaniens en France (seuls 29,5 pour cent envisagent de rentrer en Mauritanie).

139. Gambie

- Entreprendre des actions pour une plus grande utilisation des circuits financiers modernes (96,4 pour cent utilisent les services des parents, des amis ou d'autres concitoyens).
- Améliorer la couverture sociale (98,4 pour cent n'ont pas de couverture sociale, et 99,4 pour cent ne sont pas affiliés à un syndicat professionnel).
- Associer les efforts de toutes les parties prenantes pour faire face aux crises sanitaires et autres (pour 99 pour cent, les conditions de travail se sont détériorées à cause de la pandémie de COVID-19).
- Améliorer la réponse du gouvernement mauritanien en cas de crises sanitaires ou autres (jugée très satisfaisante par seulement 22,7 pour cent).
- Entamer la réflexion sur la préparation du retour au pays à travers l'accès à la propriété foncière et les facilités pour le retour (pour 85,4 pour cent des ressortissants mauritaniens en Gambie, leur avenir est de retourner vivre en Mauritanie).

6 Conclusion

140. L'analyse des données collectées auprès de l'échantillon de migrants mauritaniens dans les cinq pays montre : i) un manque d'organisation et d'encadrement des communautés ; ii) la prédominance des hommes jeunes, peu instruits (près de la moitié ont un niveau inférieur au primaire) ; iii) une très faible couverture sociale et une très faible adhésion à des organisations syndicales professionnelles ; iv) une précarité de logement ; mais v) un attachement incontestable à leur pays d'origine.

141. Les données collectées dans le cadre de cette étude sur les conditions de vie des Mauritaniens à l'étranger montrent combien il est urgent : i) d'améliorer le système d'information sur la migration de main-d'œuvre mauritanienne à l'étranger ; ii) de consolider le dialogue social sur la migration de travail ; et iii) d'assurer une meilleure cohérence d'approche entre les services publics et les services privés de l'intermédiation et ceux de la protection sociale.

142. Le gouvernement mauritanien, ses PTF et les migrants eux-mêmes ont chacun un rôle à jouer dans l'amélioration de la situation décrite à travers les données de l'enquête.

Annexes

Annexe 1 : Tableaux statistiques

► Tableau 4.

Répartition par sexe

	Sexe		
	Homme	Femme	Total
Sénégal	70,5%	29,5%	100,0%
Mali	89,1%	10,9%	100,0%
Pays			
Côte d'Ivoire	92,4%	7,6%	100,0%
Gambie	99,0%	1,0%	100,0%
France	60,8%	39,2%	100,0%
Total	79,8%	20,2%	100,0%

► Tableau 5.

Répartition par tranche d'âge

	Âge de la personne					
	11-20	21-29	30-39	40-49	50-59	60 ans et plus
Sénégal	4,8%	65,8%	19,5%	6,1%	2,6 %	1,2 %
Mali	8,9%	27,2%	40,2%	18,0%	5,0 %	0,7 %
Pays						
Côte d'Ivoire	11,1%	25,2%	29,4%	20,0%	10,6%	3,7 %
Gambie	7,7%	29,4%	31,0%	13,5%	9,4 %	9,0 %
France	5,2%	22,4%	31,0%	21,2%	16,7%	3,6 %
Total	7,6%	37,9%	28,0%	15,2%	8,4 %	2,9 %

► **Tableau 6.**

Répartition selon l'état matrimonial

	Quel est votre état matrimonial ?				
	Marié(e)	Célibataire	Divorcé(e)	Veuf(ve)	Total
Sénégal	35,5%	63,7%	0,4%	0,3%	100,0%
Mali	56,5%	41,4%	1,8%	0,3%	100,0%
Pays Côte d'Ivoire	54,7%	41,8%	3,0%	0,5%	100,0%
Gambie	55,8%	42,6%	1,6%	0,0%	100,0%
France	58,1%	34,3%	5,6%	1,9%	100,0%
Total	49,6%	47,3%	2,5%	0,6%	100,0%

► **Tableau 7.**

Répartition selon le niveau scolaire atteint

	Quel est le niveau scolaire le plus haut que vous avez atteint ?						
	Sans niveau	Coranique/ mahadira	Primaire	Secondaire 1 ^{er} cycle	Secondaire 2 ^e cycle	Autres	Total
Sénégal	2,1%	11,1%	4,1%	10,8%	17,9%	54,0%	100,0%
Mali	4,1%	79,6%	7,9%	6,1%	2,0%	0,2%	100,0%
Pays Côte d'Ivoire	7,5%	68,0%	6,9%	4,4%	9,1%	4,1%	100,0%
Gambie	9,0%	30,3%	17,1%	16,5%	21,9%	5,2%	100,0%
France	5,0%	8,4%	11,4%	25,3%	38,9%	11,1%	100,0%
Total	5,0%	38,3%	7,6%	11,2%	17,2%	20,6%	100,0%

► **Tableau 8.**

Raisons de l'émigration dans le pays de résidence

	Quel est votre état matrimonial ?										
	Pour prendre un emploi	Autre, à préciser	Transfert d'emploi	Recherche de travail, de clients	Etudes	Mariage	Famille déplacée/Regroupement	Traitement médical, santé	Conflit, insécurité, catastrophe naturelle	Mode de vie, coût de la vie	Total
Sénégal	7,7%	3,2%	5,1%	3,8%	61,0%	7,3%	6,6%	5,1%	0,1%	0,1%	100,0%
Mali	25,5%	0,2%	1,0%	65,2%	1,7%	4,6%	1,8%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Côte d'Ivoire	15,6%	7,2%	8,8%	54,4%	1,5%	2,8%	9,1%	0,3%	0,1%	0,0%	100,0%
Gambie	30,9%	0,7%	0,0%	64,5%	0,7%	0,3%	2,9%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
France	3,7%	0,6%	0,2%	10,4%	32,5%	14,4%	13,6%	7,5%	13,8%	3,3%	100,0%
Total	13,8%	3,6%	4,8%	33,7%	26,1%	5,8%	7,3%	2,8%	1,6%	0,4%	100,0%

► **Tableau 9.**

Durée de la résidence

	Depuis combien de temps vit-il/elle dans le pays de résidence ?				
	Moins de 12 mois	De 1 an à moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 10 ans	10 ans ou plus	Total
Sénégal	6,1%	58,0%	24,6%	11,3%	100,0%
Mali	20,0%	52,3%	16,6%	11,1%	100,0%
Pays Côte d'Ivoire	10,9%	31,7%	20,6%	36,8%	100,0%
Gambie	7,5%	27,0%	10,1%	55,4%	100,0%
France	1,0%	11,9%	34,3%	52,8%	100,0%
Total	8,6%	39,6%	23,0%	28,8%	100,0%

► **Tableau 10.**

Intervalle de retour au pays

	Tous les combien de temps en moyenne revenez-vous en Mauritanie ?										Total
	Plusieurs fois par mois	Non précisé	Une fois par mois	Tous les 2-3 mois	Tous les 4-5 mois (trois fois par an)	Tous les 6 mois (deux fois par an)	Une fois par an	Tous les 2 ans	Moins d'une fois tous les 2 ans	Jamais/ jusqu'à présent je ne suis jamais rentré	
Sénégal	0,3%	1,6 %	1,4%	3,8%	12,3%	6,1%	46,4%	11,2%	10,1%	6,8%	100,0%
Mali	0,2%	16,1 %	0,8%	1,7%	2,0%	16,6%	51,9%	,8%	1,7%	8,2%	100,0%
Côte d'Ivoire	0,2%	14,4 %	1,3%	7,1%	3,3%	5,1%	16,3%	27,1%	11,1%	14,3%	100,0%
Gambie	2,6%	11,7 %	0,0%	0,3%	1,3%	6,8%	52,9%	22,1%	1,6%	0,6%	100,0%
France	0,0%	13,0 %	0,0%	0,2%	0,0%	0,3%	7,6%	27,8%	33,4%	17,7%	100,0%
Total	0,3 %	9,8 %	1,0 %	3,8 %	5,6 %	6,4 %	32,6 %	17,9 %	12,1 %	10,5%	100,0%

► **Tableau 11.**

Gains et transferts d'argent

	Envoyez-vous ou ramenez-vous de l'argent à la maison (à la famille, à des parents) ?						Total
	Oui, régulièrement	Oui, mais seulement quand je réussis, quand je gagne suffisamment	Oui, mais seulement quand il y a des besoins particuliers à la maison	Oui, mais seulement pour des occasions spéciales (anniversaires, fêtes)	Non, jamais	Autre, à préciser	
Sénégal	21,7%	6,0%	4,8 %	6,6%	60,1%	0,9%	100,0%
Mali	40,3%	29,0%	10,1 %	6,0%	14,1%	0,5%	100,0%
Pays Côte d'Ivoire	41,2%	14,9%	25,7 %	3,3%	7,3%	7,7%	100,0%
Gambie	92,2%	0,6%	5,2 %	0,3%	1,6%	0,0%	100,0%
France	36,3%	21,7%	19,5 %	8,1%	4,9%	9,4%	100,0%
Total	0,3%	9,8 %	1,0 %	3,8%	5,6%	6,4%	100,0%

► **Tableau 12.**

Modalités de transfert d'argent

	Comment envoyez-vous l'argent ?						Total
	Je l'envoie par la banque	Avec les agences de transfert de fonds	Grâce à des parents, des amis ou d'autres concitoyens	Vous les emmenez quand vous rentrez en Mauritanie	Autre, à préciser	Non précisé	
Sénégal	1,3 %	44,8%	13,6%	3,5%	0,5%	36,4%	100,0%
Mali	0,5%	13,5%	64,7%	0,7%	0,0%	20,6%	100,0%
Pays Côte d'Ivoire	13,6%	24,8%	46,1%	1,0%	7,0%	7,4%	100,0%
Gambie	0,0%	0,0%	96,4%	0,0%	0,0%	3,6%	100,0%
France	4,5%	55,5%	13,7%	0,2%	1,4%	24,7%	100,0%
Total	5,4%	32,8%	36,2%	1,6%	2,6%	21,4%	100,0%

► **Tableau 13.**

Accès au travail rémunéré

		Avez-vous un quelconque travail rémunéré ?			
		Oui	Non	Non précisé	Total
Pays	Sénégal	25,8%	56,1%	18,1%	100,0%
	Mali	58,7%	16,6%	24,6%	100,0%
	Côte d'Ivoire	82,1%	17,9%	0,0%	100,0%
	Gambie	46,4%	53,6%	0,0%	100,0%
	France	72,2%	23,5%	4,3%	100,0%
	Total	56,2%	33,8%	9,9%	100,0%

► **Tableau 14.**

Conditions contractuelles de travail

	À l'heure actuelle, quelles sont vos conditions contractuelles de travail ?										
	À durée indéterminée	Non précisé	À temps déterminé	Travail précaire (contrats précaires, collaborations)	Statut indépendant	Travailleur associé en coopérative	Entrepreneur/ professionnel indépendant	Associé (Par exemple dans le magasin familial, etc.)	Travail occasionnel irrégulier/irrégulier/au noir	Autre à préciser	Total
Sénégal	6,8%	39,7%	10,8%	3,4%	20,7%	4,0%	4,7%	6,7%	1,8%	1,4%	100,0%
Mali	27,0%	16,5%	14,7%	1,8%	9,5%	0,4%	14,7%	10,7%	4,6%	0,0%	100,0%
Côte d'Ivoire	57,4%	0,9%	7,9%	2,5%	12,4%	0,3%	1,4%	8,2%	0,6%	8,3%	100,0%
Gambie	96,5%	0,0%	2,1%	0,0%	1,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
France	58,5%	10,4%	25,8%	3,1%	0,2%	0,0%	0,3%	0,0%	1,7%	0,0%	100,0%
Total	43,2%	13,9%	12,8%	2,6%	11,0%	1,1%	4,0%	6,3%	1,7%	3,4%	100,0%

► **Tableau 15.**

Recherche de travail

		Vous êtes en train de chercher un travail ?		
		Oui	Non	Total
Pays	Sénégal	37,3%	62,7%	100,0%
	Mali	15,3%	84,7%	100,0%
	Côte d'Ivoire	17,4%	82,6%	100,0%
	Gambie	7,2%	92,8%	100,0%
	France	22,3%	77,7%	100,0%
	Total	24,0%	76,0%	100,0%

► **Tableau 16.**

Moyens de trouver du travail

		À l'heure actuelle, quelles sont vos conditions contractuelles de travail ?											
		Amis, parents	Autre, à préciser	Non précisé	Bureau de placement public pour l'emploi	Agence d'intérim ou bureau de placement privé pour l'emploi	Annonce sur Internet	Annonce dans un journal	Concours public	Association bénévole (syndicats, etc.)	Candidature spontanée	Activité indépendante	Total
	Sénégal	43,3%	0,0%	32,8%	2,3%	1,6%	8,9%	1,0%	0,4%	0,3%	0,7%	8,8%	100,0%
	Mali	50,9%	0,0%	12,1%	0,0%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	36,6%	100,0%
Pays	Côte d'Ivoire	82,9%	9,0%	0,8%	0,1%	0,1%	0,1%	0,4%	0,0%	0,1%	0,3%	6,3%	100,0%
	Gambie	98,6%	0,0%	0,7%	0,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
	France	9,6%	2,8%	10,4%	10,1%	38,5%	16,4%	0,5%	1,0%	3,1%	6,1%	1,5%	100,0%
	Total	55,5%	3,9%	11,6%	2,5%	7,8%	5,2%	0,5%	0,3%	0,7%	1,5%	10,5%	100,0%

► **Tableau 17.**

Couverture sociale, adhésion syndicale

	À l'heure actuelle, quelles sont vos conditions contractuelles de travail ?									
	Avez-vous une couverture sociale ?		Adhérez-vous à un syndicat professionnel ?		Si oui, avez-vous des responsabilités syndicales ?					
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Total	Total
Sénégal	35,8%	64,2%	12,7%	87,3%	5,0%	95,0%	5,0%	95,0%	100,0%	100,0%
Mali	0,5%	99,5%	0,3%	99,7%	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Côte d'Ivoire	5,6%	94,4%	1,3%	98,7%	13,6%	86,4%	13,6%	86,4%	100,0%	100,0%
Gambie	1,6%	98,4%	0,6%	99,4%	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%	100,0%	100,0%
France	98,8%	1,2%	10,9%	89,1%	19,2%	80,8%	19,2%	80,8%	100,0%	100,0%
Total	30,8%	69,2%	6,6%	93,4%	9,7%	90,3%	9,7%	90,3%	100,0%	100,0%

► **Tableau 18.**

Sentiment de sécurité

	Vous sentez-vous sûr – ou vous sentiriez-vous sûr – en marchant dans ce quartier seul, le soir, quand il fait sombre ? Vous vous sentiriez :				Total
	Complètement sûr	Pas complètement sûr	Vraiment en danger	Ne sait pas/non précisé	
Sénégal	67,1 %	28,5 %	0,3 %	4,2 %	100,0%
Mali	84,9 %	8,5 %	0,2 %	6,5 %	100,0%
Côte d'Ivoire	63,6 %	14,2 %	1,4 %	20,8 %	100,0%
Gambie	82,5 %	14,6 %	2,6 %	0,3 %	100,0%
France	73,4 %	22,9 %	0,5 %	3,2 %	100,0%
Total	70,4 %	19,8 %	0,8 %	9,1 %	100,0%

► **Tableau 19.**

Causes de discrimination

	Quelles sont les causes qui déterminent cette discrimination ?						
	Race ou couleur de la peau	Nationalité/ groupe ethnique	Religion	Langue	Autre, à préciser	Ne sait pas/ non précisé	Total
Sénégal	0,5%	0,5%	0,1%	0,8%	0,6%	97,6%	100,0%
Mali	0,2%	0,2%	0,0%	1,3%	0,0%	98,3%	100,0%
Côte d'Ivoire	13,7%	14,3%	0,3%	3,2%	15,7%	52,8%	100,0%
Gambie	0,3%	2,6%	0,0%	0,0%	0,3%	96,8%	100,0%
France	27,0%	5,2%	8,2%	1,8%	11,1%	46,8%	100,0%
Total	8,9%	5,6%	1,5%	1,7%	6,8 %	75,5%	100,0%

► **Tableau 20.**

Impact de la COVID-19 sur l'emploi

	Est-ce que vous avez perdu votre emploi à l'occasion de cette pandémie de COVID-19 ?		Si non, est-ce que vous êtes inquiet de la perte de votre emploi dans l'avenir ?		
	Oui	Non	Oui	Non	Total
Sénégal	14,9%	85,1%	8,0%	92,0%	100,0%
Mali	1,2%	98,8%	0,2%	99,8%	100,0%
Pays Côte d'Ivoire	14,5%	85,5%	22,0%	78,0%	100,0%
Gambie	62,7%	37,3%	4,2%	95,8%	100,0%
France	14,4%	85,6%	21,4%	78,6%	100,0%
Total	16,1%	83,9%	13,3%	86,7%	100,0%

► **Tableau 21.**

Impact de la COVID-19 sur les conditions de travail

	Diriez-vous que les conditions de travail ou la charge de travail ont été améliorées, non améliorées ou inchangées à cause de la pandémie de COVID-19 ?				
	Améliorées	Devenues mauvaises	Restées les mêmes (inchangées)	NSP	Total
Sénégal	21,4%	56,4%	13,2%	9,0%	100,0%
Mali	0,0%	45,4%	47,9%	6,7%	100,0%
Pays Côte d'Ivoire	5,4%	44,5%	40,3%	9,8%	100,0%
Gambie	0,0%	99,0%	1,0 %	0,0 %	100,0%
France	15,5 %	11,6%	47,9%	25,1%	100,0%
Total	11,4%	46,8%	30,8%	11,0%	100,0%

► **Tableau 22.**

Niveau de protection contre la COVID-19

	Avez-vous des difficultés pour le transfert de fonds au pays depuis l'existence de la COVID-19 ?		Comment évaluez-vous le niveau de votre protection/exposition à la contamination à la COVID-19 ?						Total
	Oui	Non	Très satisfaisante	Satisfaisante	Peu satisfaisante	Non satisfaisante	Pas du tout satisfaisante	NSP	
Sénégal	22,4%	77,6%	12,2%	41,0%	30,0%	9,8%	5,7%	1,3%	100,0%
Mali	1,8%	98,2%	0,2%	0,8%	42,3%	54,7%	1,2%	0,8%	100,0%
Côte d'Ivoire	28,2%	71,8%	14,8%	44,7%	28,4%	7,5%	1,9%	2,8%	100,0%
Gambie	27,3%	72,7%	43,2%	37,3%	15,9%	2,6%	0,6%	0,3%	100,0%
France	11,2%	88,8%	1,1%	43,4%	35,4%	15,2%	2,0%	2,9%	100,0%
Total	20,1%	79,9%	11,6%	37,2%	31,0%	15,2%	3,0%	1,9%	100,0%

► **Tableau 23.**

Impact de la COVID-19 sur l'épargne

	Quel est l'impact de la COVID-19 sur votre épargne ?			
	Positif	Négatif	NSP	Total
Sénégal	14,6%	70,9%	14,5%	100,0%
Mali	0,0%	47,8%	52,2%	100,0%
Pays Côte d'Ivoire	3,2%	62,9%	34,0%	100,0%
Gambie	3,6%	96,4%	0,0%	100,0%
France	7,7%	54,2%	38,1%	100,0%
Total	7,4%	64,4%	28,2%	100,0%

► **Tableau 24.**

Impact de la COVID-19 sur l'emploi

	Au cours de la pandémie de COVID-19, votre emploi a-t-il été impacté ?						
	Cessation d'activité	Annulation/ suspension du contrat de travail	Chômage indemnisé	Renégociation de contrat	Non concerné	NSP	Total
Sénégal	18,3%	0,3%	3,4%	1,2%	68,9%	7,9%	100,0%
Mali	98,5%	0,7%	0,0%	0,8%	0,0%	0,0%	100,0%
Pays Côte d'Ivoire	37,9%	1,1%	0,1%	3,5%	45,0%	12,4%	100,0%
Gambie	99,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,0%	0,0%	100,0%
France	7,6%	4,4%	26,1%	16,4%	38,8%	6,6%	100,0%
Total	39,3%	1,1%	4,6%	3,8%	43,7%	7,6%	100,0%

► **Tableau 25.**

Jugement sur la réponse du gouvernement mauritanien à la COVID-19

	Comment jugez-vous la réponse apportée à la crise de la COVID-19 par le gouvernement mauritanien ?						
	Très satisfaisante	Satisfaisante	Peu satisfaisante	Non satisfaisante	Pas du tout satisfaisante	NSP	Total
Sénégal	21,1%	44,6%	30,6%	2,6%	0,4%	0,6%	100,0%
Mali	0,2%	0,8%	44,4%	52,7%	1,2%	0,7%	100,0%
Côte d'Ivoire	21,3%	25,5%	33,4%	7,3%	9,2%	3,3%	100,0%
Gambie	22,7%	39,0%	16,6%	20,5%	1,0%	0,3%	100,0%
France	0,0%	16,2%	43,1%	24,1%	6,9%	9,7%	100,0%
Total	15,0%	28,1%	34,4%	15,2%	4,3%	3,0%	100,0%

► **Tableau 26.**

Jugement sur la réponse du pays d'accueil à la COVID-19

	Comment jugez-vous la réponse apportée à la crise de la COVID-19 par le pays d'accueil ?						Total
	Très satisfaisante	Satisfaisante	Peu satisfaisante	Non satisfaisante	Pas du tout satisfaisante	NSP	
Sénégal	22,8%	49,8%	26,2%	0,6%	0,1%	0,4%	100,0%
Mali	0,0%	0,8%	44,4%	53,1%	1,3%	0,3%	100,0%
Côte d'Ivoire	17,1%	36,4%	37,8%	3,3%	1,2%	4,1%	100,0%
Gambie	25,6%	34,4%	30,8%	8,4%	0,6%	0,0%	100,0%
France	0,7%	52,7%	38,7%	5,1%	1,2%	1,6%	100,0%
Total	14,6%	39,1%	34,5%	9,3%	0,8%	1,7%	100,0%

► **Tableau 27.**

Avenir des migrants

	Comment envisagez-vous l'avenir ?			
	Changer d'emploi	Retourner au pays	Autre perspective (à préciser)	Total
Sénégal	9,3%	81,9%	8,8%	100,0%
Mali	1,5%	98,5%	0,0%	100,0%
Pays Côte d'Ivoire	15,4%	62,3%	22,3%	100,0%
Gambie	10,1%	85,4%	4,5%	100,0%
France	24,0%	29,5%	46,5 %	100,0%
Total	12,6%	69,7%	17,7%	100,0%

Annexe 2 : TDR de l'étude

Réalisation d'une étude destinée à évaluer la présence et les conditions de vie et de travail des migrants mauritaniens à l'étranger.

1. OBJET DE LA MISSION

À partir d'une méthodologie originale multisources et de techniques innovantes, évaluer la présence des migrants mauritaniens dans les cinq pays de destination où ils sont le plus nombreux et réaliser une enquête visant à mieux connaître la réalité de leurs conditions de recrutement, de départ, de vie et de travail, ainsi que celles des membres de leur famille, pour renforcer leur protection tout au long du cycle migratoire.

Cette étude devra permettre :

- D'identifier différentes sources fiables et, en procédant par triangulation, de fournir une évaluation des stocks et des flux de migrants mauritaniens vers l'étranger depuis ces cinq dernières années.
- À partir de cette première évaluation, d'élaborer une méthodologie innovante d'enquête auprès de ces migrants et de leur famille, en les interrogeant à l'étranger et en situation de retour au pays, pour mieux connaître la réalité de leurs conditions de recrutement, de départ, de vie et de travail, ainsi que celles des membres de leur famille, pour renforcer leur protection durant l'ensemble du cycle migratoire.
- D'identifier à travers l'enquête les principales difficultés rencontrées par les travailleurs migrants mauritaniens et les membres de leur famille, et de proposer des pistes d'action pour les mandants mauritaniens.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au carrefour de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb, la Mauritanie constitue une terre de passage, de protection, de départ et de destination pour un nombre croissant de migrants d'Afrique de l'Ouest, mais aussi pour ses nationaux en quête d'emploi à l'étranger. Comme dans la plupart des pays de la sous-région, la problématique de l'emploi croise celle de la migration. Le Mauritanie porte donc légitimement une attention particulière à la gouvernance de la migration.

Ces dix dernières années, le gouvernement mauritanien a fourni des efforts continus pour renforcer ses cadres de gouvernance et ses moyens d'intervention en matière migratoire. En 2011, une Stratégie nationale de gestion de la migration (SNGM) a été développée avec l'appui de l'Union européenne. Elle porte principalement sur quatre axes stratégiques :

- 1) Cadre de gestion et mesure de la migration.
- 2) Migration et développement.
- 3) Promotion des droits fondamentaux des rapatriés, migrants, réfugiés et demandeurs d'asile.
- 4) Maîtrise des flux migratoires.

L'Union européenne, par son Fonds européen de développement, a mis en place le Programme d'appui à la mise en œuvre de la SNGM, qui est en cours d'exécution et qui vise à améliorer la coordination et les connaissances autour du sujet, l'accès à l'éducation de base et aux services de santé pour les migrants, à renforcer les droits des travailleurs et la protection des migrants et réfugiés. Le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC) est le principal partenaire au sein du gouvernement mauritanien. La mise en œuvre de la SNGM constitue un défi important pour le gouvernement mauritanien, notamment en matière de gouvernance de la migration de travail.

En 2015, une Stratégie nationale de gestion intégrée des frontières (SNGIF) a été élaborée avec l'appui de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). En outre, le gouvernement mauritanien travaille actuellement à la mise en place d'un système national d'asile avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Selon les statistiques récentes de l'UNDESA (2017), le stock d'immigrés en Mauritanie s'élevait à 168 400 personnes, soit 3,8 pour cent de la population totale mauritanienne, tandis que le nombre de Mauritaniens émigrés à l'étranger s'élevait à 120 400, mais le ministère mauritanien des Affaires étrangères estimerait cette présence à l'étranger à environ 250 000. En 2008, selon une étude réalisée pour le compte de l'OIM, le stock d'émigrés mauritaniens était estimé à 105 315 personnes, installées en Afrique de l'Ouest (65,6 pour cent), en Afrique centrale (2,4 pour cent), en Europe (20,6 pour cent), dans les pays arabes (0,3 pour cent), en Amérique du Nord (2,5 pour cent) et dans d'autres pays (8,6 pour cent). La même année, le classement des pays selon le nombre de leurs ressortissants présents en Mauritanie mettait en avant le Sénégal avec 10 276 ressortissants, soit 42 pour cent du total des étrangers. Le Mali vient en deuxième position avec

environ 5 000 ressortissants (20 pour cent), suivi par les deux Guinées avec 4 900 ressortissants.

Ces données chiffrées nécessiteraient d'être affinées, envisagées dans leur évolution sur la période récente et surtout confrontées aux données disponibles par rapport au marché du travail, en termes de métiers en tension, de plan de développement national des ressources humaines et d'impact plus général de l'immigration et de l'émigration de travail sur l'économie mauritanienne.

Sur le plan des obligations internationales, depuis 2007 la Mauritanie est signataire de la Convention internationale des Nations Unies pour la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990), et a aussi ratifié la convention et les protocoles de l'ONUDC contre la traite et le trafic des êtres humains. La Mauritanie, qui est signataire de toutes les conventions fondamentales de l'OIT, y compris la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, vient de ratifier (juin 2019) la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975.

Dans ce contexte, les migrations vers et depuis la Mauritanie posent de nouveaux défis en termes de gestion des flux de migration de la main-d'œuvre et du marché de l'emploi. La complexité d'une telle gestion tend à s'accroître, créant de nouveaux besoins au niveau des capacités institutionnelles et techniques en ce domaine.

Lors de plusieurs consultations menées avec les mandants et partenaires mauritaniens (institutions gouvernementales, partenaires sociaux, organisations de la société civile), il s'est avéré que la gestion des données tant administratives que statistiques sur les migrations de travail et la coordination entre les différents mécanismes de collecte et d'analyse pâtissent d'un certain nombre de limites tant méthodologiques qu'institutionnelles.

AMEM (« Appui à la migration équitable pour le Maghreb »), projet de coopération internationale financé par l'Agence italienne pour la coopération au développement et mis en œuvre par l'Organisation internationale du Travail, vise principalement à renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux des pays cibles (Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie) à mieux gérer la migration de travail et à assurer un continuum de protection des droits des travailleurs migrants, qu'il s'agisse de leurs nationaux émigrés à l'étranger ou de migrants d'autres pays employés sur leur territoire. En particulier, les trois objectifs suivants sont visés :

Objectif 1 : La gestion de la migration de travail est mieux informée grâce à l'élargissement de la base de connaissances.

Objectif 2 : Les connaissances et capacités des acteurs non gouvernementaux (partenaires sociaux : organisations de travailleurs et d'employeurs et OSC) ainsi que le rôle d'interlocuteur avec les instances gouvernementales, en matière d'inclusion socio-économique des migrants et de défense et protection de leurs droits, sont renforcés.

Objectif 3 : La cohérence d'approche entre les services publics et les services privés de l'intermédiation et ceux de la protection sociale est renforcée, au profit de la facilitation de l'accès des travailleurs migrants à un travail décent et à une protection de leurs droits.

En lien avec ces objectifs, le projet escompte trois résultats principaux :

- 1) Une amélioration des systèmes d'information sur la migration de main-d'œuvre.
- 2) Une consolidation du dialogue social sur la migration de travail.
- 3) Une meilleure cohérence d'approche entre les services publics et les services privés de l'intermédiation et ceux de la protection sociale.

3. MÉTHODOLOGIE

La mission s'effectuera selon l'approche suivante :

- Information des mandants et parties prenantes mauritaniens du projet AMEM et des ambassades des principaux pays de destination des migrants mauritaniens sur les TdR de la mission (objectifs, méthodologie, résultats visés) afin d'assurer une adhésion et de limiter les problèmes d'accès.
- Collecte et analyse critique des données existantes (administratives et statistiques) des institutions mauritaniennes, étrangères (recensements d'autres pays) et internationales (UNDESA) sur les stocks et flux de migrants mauritaniens vers les cinq principales destinations sur les cinq dernières années.
- À partir des résultats précédents, échantillonnage et élaboration d'une méthodologie d'enquête innovante tenant compte des contraintes de cette migration pour répondre aux questions posées en 1. Objectif de la mission (mieux connaître la réalité de leurs conditions de recrutement, de

départ, de vie et de travail, ainsi que celles des membres de leur famille, pour renforcer leur protection tout au long du cycle migratoire).

- Mise en œuvre de l'enquête et rédaction du rapport.
- Présentation de l'approche méthodologique et des résultats de l'étude (évaluation des stocks et flux et enquête sur les conditions des migrants mauritaniens) aux mandants et parties prenantes mauritaniens du projet AMEM.
- Élaboration de recommandations : pistes d'amélioration des conditions de recrutement, de départ vers l'étranger, d'emploi, de protection à l'étranger, de préparation du retour et de prise en charge des membres de la famille, et de protection sociale tout au long du cycle migratoire. En termes d'encadrement de la mission, le(s) consultant(s) s'engage(nt) à :
 - Être en relation régulière (hebdomadaire) avec l'équipe du BIT pour le projet AMEM : le coordinateur national pour la Mauritanie, le conseiller technique principal du projet, les spécialistes migration et statistiques du BIT.
 - Fournir un bref rapport mensuel par mail indiquant l'état d'avancement de la mission, les obstacles rencontrés.
 - Se rendre disponible dans la mesure du possible pour toute présentation au Comité national de suivi tripartite du projet à l'issue de la consultance ou à l'un des mandants mauritaniens qui en ferait la demande dans une période de douze mois à l'issue du contrat de consultance, tout frais de déplacement étant couvert par le BIT.

4. RÉSULTATS/LIVRABLES DE LA MISSION

- A. Une note méthodologique succincte (moins de 8 pages) expliquant de façon détaillée la démarche qui sera adoptée par le collaborateur, en termes de méthodologie d'ensemble, d'approche, de livrables et de chronogramme.
- B. Un rapport d'étude détaillé qui comprendra notamment :
 - VII. Une introduction contextualisée établissant succinctement l'état de la littérature sur l'émigration mauritanienne.
 - VIII. Une présentation méthodologique d'ensemble.
 - IX. Une description détaillée et une analyse critique des données existantes (administratives et statistiques) des institutions

mauritaniennes, étrangères (recensements d'autres pays) et internationales (UNDESA) sur les stocks et flux de migrants mauritaniens vers les cinq principales destinations sur les cinq dernières années.

- X. Une présentation de l'échantillonnage et de la méthodologie d'enquête sur la réalité des conditions de recrutement, de départ, de vie et de travail des migrants mauritaniens, ainsi que celles des membres de leur famille, vers les cinq principales destinations sur les cinq dernières années.
 - XI. La présentation de l'enquête et de ses résultats.
 - XII. Des recommandations sur les pistes d'amélioration de la prise en charge et de la protection des travailleurs migrants mauritaniens et des membres de leur famille tout au long du cycle migratoire.
- C. L'ensemble des données et ressources collectées par le(s) consultant(s) durant la mission.
- D. Un diaporama des résultats d'ensemble de l'étude et sa présentation commentée aux participants au projet AMEM.



Organisation
internationale
du Travail

ilo.org

Organisation internationale du Travail
Route des Morillons 4
1211 Genève 22
Suisse

ISBN: 978-9-2-2036756-8



9 789220 367568